Nations Unies S/PV.4920



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4920e séance

Mercredi 3 mars 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Aho-Glele
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 19 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/126)

04-25823 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mars, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Wang Guangya, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de février 2004. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Wang Guangya pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 19 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/126)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de l'Irlande des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

M. Adnan Terzic, Président du Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine, est escorté dans la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Au nom des membres du Conseil, je souhaite la bienvenue au Président du Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite Lord Ashdown à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/126 qui contient une lettre datée du 19 février, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et qui transmet le vingt-cinquième rapport soumis par le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine au Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de Lord Paddy Asdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Je donne la parole à Lord Ashdown.

Lord Ashdown (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre, encore une fois, de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. J'espère que vous ne penserez pas que j'abuse de ce privilège si j'appelle brièvement l'attention du Conseil sur le fait que peu de temps avant cette séance, les dépouilles mortelles de M. Trajkovski, Président de l'ex-république yougoslave de Macédoine et de sa délégation ont quitté Sarajevo pour leur dernier voyage de retour en

Macédoine. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler cet événement, au nom de la communauté internationale, et peut-être également au nom de mes amis bosniaques en Bosnie-Herzégovine, et pour transmettre nos condoléances et nos prières à sa famille et au peuple de la Macédoine qui ont perdu un être cher.

Je me félicite de pouvoir encore une fois faire un exposé au Conseil sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Et je suis tout particulièrement heureux de le faire en compagnie de mon collègue le Président du Conseil des Ministres et Premier Ministre Adnan Terzic. Je crois que le fait nouveau que nous soyons tous les deux ensemble au Conseil illustre la situation dans laquelle se trouve actuellement la Bosnie-Herzégovine, pays où la communauté internationale doit oeuvrer en partenariat de plus en plus étroit avec les autorités élues. J'ai le plaisir de confirmer que ce partenariat – tant professionnel que personnel – entre moi-même et le Premier Ministre Terzic est un partenariat étroit et, à mon avis, très constructif. Je me félicite donc de le voir ici aujourd'hui.

Cela fait presque six mois que j'ai pris la parole devant le Conseil. Cette période a été agitée et je vous demande de m'excuser si mon rapport au Secrétaire général est un peu plus long que je ne l'aurais souhaité, mais il s'est passé beaucoup de choses.

En partenariat avec les autorités de la Bosnie-Herzégovine, nous avons obtenu plusieurs réalisations concrètes, avant tout dans les domaines de la défense, de la réforme des services de renseignements, des douanes et de la fiscalité indirecte, sujets sur lesquels je reviendrai dans un instant.

Le point capital est que la Bosnie-Herzégovine doit désormais viser deux objectifs, des objectifs très clairs et qui sont tout à fait réalisables si l'on maintient, et si l'on accélère, le rythme de la réforme. Ces six derniers mois, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a indiqué clairement que le pays pourrait prétendre adhérer au Partenariat pour la paix si un certain nombre de conditions précises portant sur la réforme de la défense et sur la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie étaient remplies. Au cours des six derniers mois également, la Commission européenne a, dans son étude de faisabilité publiée en novembre, énuméré 16 domaines clairs et pratiques dans lesquels des progrès doivent être réalisés, afin que la Bosnie-Herzégovine puisse passer à l'étape historique la menant à l'intégration à l'Europe et au lancement des négociations sur un accord de stabilisation et d'association.

Ensemble, ces deux objectifs inséparables que sont le Partenariat pour la paix et le début des négociations sur un accord de stabilisation et d'association constituent le contexte fondamental dans lequel les réformes peuvent prendre place. Ils incitent aussi les autorités, à tous les échelons, à réaliser des progrès.

Le point crucial, bien entendu, est que l'Union européenne, comme l'OTAN, veut des preuves claires et concrètes que la Bosnie-Herzégovine entreprend les réformes nécessaires pour s'intégrer aux structures euroatlantiques de son propre chef. Ces réformes ne peuvent tout simplement pas être imposées par moi, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'Accord de Bonn, ni par des éléments extérieurs. La Bosnie-Herzégovine ne saurait devenir membre de l'Union européenne ou de l'OTAN par la décision souveraine du Haut Représentant. Si elle le pouvait, les choses en seraient peut-être simplifiées pour le Premier Ministre et pour moi-même, mais il n'en va pas ainsi, comme il convient. Si le pays doit s'intégrer à ces deux structures, il doit le faire de sa propre décision et grâce aux actions qu'il entreprend, et non grâce aux miennes.

Le délai est très court pour que la Bosnie-Herzégovine remplisse les conditions posées à l'adhésion au Partenariat pour la paix et au lancement des négociations sur l'Accord de stabilisation et d'association. L'OTAN a indiqué clairement qu'elle espérait que la Bosnie-Herzégovine serait prête à adhérer au Partenariat à temps pour son sommet d'Istanbul, en juin prochain. S'il en est vraiment ainsi, rien ne pourrait mieux donner à tous les citoyens du pays l'assurance qu'il n'y aura plus de guerre. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine se sont fixé pour objectif de progresser de manière significative vers les 16 objectifs prioritaires de la Commission européenne d'ici à la fin juin. Le Premier Ministre Terzic a même déclaré qu'il espérait le faire d'ici la fin mai.

Ce sont là des objectifs extrêmement ambitieux, mais la Bosnie-Herzégovine a besoin d'objectifs ambitieux et je félicite le Premier Ministre de se les être fixés. Je félicite aussi tout spécialement le Gouvernement d'avoir négocié, entièrement et en son

nom propre, l'adoption de 45 mesures clefs ouvrant la voie du processus de négociation, avec l'Union européenne. Ces mesures constituent en fait notre programme conjoint et je voudrais insister sur le fait qu'elles correspondent non pas à une initiative du Haut Représentant, mais à une initiative du Conseil des ministres, dirigé par Adnan Terzic.

J'espère sincèrement que ces objectifs seront atteints, mais je dois dire, puisqu'il est de mon devoir d'être franc, que le rythme des réformes cette année est jusqu'ici trop lent pour y parvenir. Cela ne veut pas dire qu'ils ne seront pas atteints, mais plutôt qu'il faudra accélérer considérablement le rythme de la réforme si la Bosnie-Herzégovine veut surmonter ces deux obstacles historiques essentiels. Ce faisant, je ne doute pas de l'engagement personnel du Premier Ministre Terzic et de la plupart de ses collègues du Conseil des ministres. Je crois qu'ils sont véritablement et fermement attachés au Partenariat pour la paix et à la prochaine étape de l'intégration à l'Europe, cette année.

Il est également survenu un changement que je tiens à signaler, à savoir la nouvelle atmosphère collégiale qui règne au sein du Conseil des ministres. Cette réalisation est à porter au crédit personnel du Premier Ministre Terzic et je lui en rends hommage. Elle a immensément contribué à résoudre nombre de questions difficiles et épineuses, grâce aux institutions internes de la Bosnie-Herzégovine, plutôt qu'à des instances extérieures. Ces questions, qui ont freiné tant des prédécesseurs de M. Terzic, progressent désormais.

Cependant, le processus de réforme reste entravé pour une part tantôt en raison de la surcharge du programme de travail, et parfois en raison d'un obstructionnisme encore persistant ou, au mieux, de la léthargie des entités, ainsi, il faut bien le dire, qu'à cause de certains dysfonctionnements des structures de Dayton.

Ces obstacles peuvent être surmontés et ils le seront, je l'espère. Mais il faudra pour cela se concentrer avec une extrême rigueur sur le programme de réformes. Trop souvent, ces derniers temps, ce programme a été en butte aux distractions nées des tensions au sein de la coalition ou des partis de la Bosnie-Herzégovine. Or, en ce moment crucial et historique, la Bosnie-Herzégovine n'a pas de temps à perdre avec ce genre d'activités.

Je crains toutefois que ce processus ne soit quelque peu exacerbé dans les mois à venir, alors que le pays entrera en période électorale, à l'approche des élections municipales d'octobre 2004. Il y a déjà des signes que la période ne sera pas caractérisée par une attention renouvelée au processus de réforme, mais plutôt par un retour aux vieilles pratiques de course à la « victimisation », ce qui donne aux partis nationalistes, en particulier, la possibilité de faire le plein de leurs voix.

Il ne s'agit là toutefois que de craintes. Pour résumer, je voudrais dire que grâce, pour une large part, aux qualités politiques et aux talents de dirigeants dont témoigne la communauté politique de la Bosnie-Herzégovine, l'année 2003 a été marquée par des progrès remarquables sur la voie des réformes dont le pays a besoin. Il reste à voir si le même rythme pourra être maintenu dans l'année à venir. Je l'espère. Nous demeurons prêts à apporter une assistance et je reste convaincu que le Premier Ministre est déterminé à relever une telle gageure.

Je voudrais maintenant résumer les événements qui se sont produits durant la période considérée dans mon dernier rapport au Secrétaire générale, à savoir la période allant du 1er septembre au 31 décembre 2003. Cela constituera la base de mon introduction, avant que je ne présente mon évaluation des perspectives ouvertes pour les prochains mois.

Notre objectif suprême reste, bien entendu, exactement le même que lorsque j'ai pris mes fonctions il y a 18 mois, à savoir, que la Bosnie-Herzégovine devienne un État pacifique, viable et engagé sur le chemin de l'intégration à l'Europe. Depuis mon exposé d'octobre, des progrès substantiels ont été accomplis dans plusieurs domaines clefs, grâce aux travaux des quatre commissions de réforme créées l'an dernier.

Comme le membres s'en souviendront, la première Commission que j'ai créée était chargée de la fiscalité indirecte et de la réforme douanière. Il s'agissait de mettre en place une autorité chargée de la fiscalité indirecte au niveau de l'État et de créer une taxe sur la valeur ajoutée, ce qui a été fait. Cette autorité est encore loin d'être pleinement opérationnelle mais, lorsqu'elle le sera, elle permettra à la Bosnie-Herzégovine de compter sur une source fiable de recettes publiques et sur un instrument à l'aide duquel réprimer la fraude et la corruption, auxquelles les arrangements fragmentaires et

dysfonctionnels actuels se prêtent beaucoup. Une fois que tout cela sera pleinement mis en place, la Bosnie-Herzégovine disposera, pour la première fois depuis la fin de la guerre, d'une source garantie de revenus, reposant sur la taxe sur la valeur ajoutée, pour le Trésor public.

Sur le plan de la défense, comme le Conseil le sait, il y a eu un progrès majeur en septembre dernier. Je rends, une fois encore ici, hommage aux autorités de la Bosnie-Herzégovine qui ont permis cette avancée remarquable. La Commission de la réforme de la défense, présidée par l'ancien Secrétaire d'État adjoint à la défense américain, M. James Locker, est parvenue à un accord sur l'établissement d'un commandement et d'un contrôle communs des forces armées au niveau de l'État, se servant ainsi de Dayton pour amender Dayton. Cet arrangement inclut la création d'un Ministère de la défense unique, au niveau de l'État, d'un état-major commun et d'une autorité collective, et non pas individuelle, de commandement, confiée au niveau de l'État à la présidence de la Bosnie-Herzégovine. Il s'agit là d'une réforme gigantesque qui, lorsqu'elle sera appliquée, aidera considérablement le pays à remplir les conditions fixées pour le Partenariat pour la paix. Des progrès d'une telle ampleur auraient été inconcevables il y a quelques années.

Mais, en ce qui concerne la réforme de la défense, je voudrais porter à l'attention du Conseil le fait que pour la première fois l'article III, paragraphe 5 a) de l'annexe 4 de l'Accord de Dayton, qui autorise les entités à transmettre leurs compétences à l'État, a été appliqué. Pour la première fois, l'Accord de Dayton est amendé par le peuple de la Bosnie-Herzégovine, et ce dans le cadre même de Dayton.

Pareillement, en ce qui concerne la réforme des services de renseignements, la Bosnie-Herzégovine a fait un pas en avant difficile mais décisif en vue de créer un service de renseignements et de sécurité unifié à l'échelon de l'État, qui remplacerait les services de renseignements déficients, corrompus, divisés et gérés de façon scandaleuse au niveau des deux entités qui composent le pays. J'ai dû présenter un projet de loi élaboré par notre Commission d'experts directement à l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine. J'ai toutefois le plaisir d'annoncer que, pas plus tard que la semaine dernière, la Chambre basse du Parlement a adopté dans son intégralité un projet de loi portant création de ce service. De son côté, la Chambre haute devrait mettre demain la dernière touche au processus.

Un autre grand problème qui se pose à nous réside dans la situation tragique et sans issue qui prévaut dans la ville divisée de Mostar, la gageure consistant à octroyer à la ville un statut unique et permanent qui serve les intérêts de tous les habitants. Les villes divisées attisent le mécontentement et les tensions, qui se propagent bien au-delà des limites de Mostar. Comme nos collègues du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, nous avons clairement fait savoir que nous ne saurions laisser la situation à Mostar se détériorer sans rien faire. Aussi inextricables que soient les problèmes de cette ville, il était important pour la stabilité et la sécurité de la Bosnie-Herzégovine de s'attaquer aux pires problèmes du pays et de les régler.

L'an dernier, une commission chargée de la réforme de la ville de Mostar a été créée par les autorités locales. Malheureusement, elle n'a pu accomplir que des progrès minimes. J'ai donc pris la décision, à la fin de l'année dernière, de créer une autre commission. Présidée avec grand talent par Norbert Winterstein, ancien maire d'une municipalité d'Allemagne, elle réunit des représentants des citoyens de Mostar. La Commission Winterstein est ainsi composée à 99 % d'habitants de Mostar, comme il convient. La Commission a pu s'entendre sur un large éventail de questions, probablement sur 90 % des problèmes clefs qui font obstacle à la réunification de Mostar. Cependant, aucun accord tangible n'a pu encore être trouvé autour de quelques importantes questions en suspens, telles que l'élaboration d'un système électoral et l'avenir des municipalités de la ville.

Fin janvier, soit un an environ après le démarrage du processus, j'ai donc jugé utile de recourir aux pouvoirs qui m'ont été dévolus pour imposer un projet de statut, véritable clef de voûte. Mon premier adjoint, M. Werner Wnendt, a été choisi pour mon Envoyé spécial à Mostar, et nous avons mis sur pied une petite équipe chargée de mettre le projet à exécution à Mostar. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que, jusqu'ici, le nouveau statut suit son cours et que la réunification de Mostar commence enfin à prendre réellement forme. La prochaine étape décisive sera engagée le 15 mars.

Les travaux des commissions chargées de la réforme – sur la fiscalité indirecte, sur la défense et le renseignement et sur Mostar – avancent bien. Les commissions permettent de réunir les principales parties prenantes sous l'égide de la communauté internationale, sans fanfare ni connotation politique trop marquée. Elles ont très largement fait la preuve de leur valeur en permettant aux principales parties de trouver un terrain d'entente et de parvenir à des accords autour de questions que d'aucuns considéraient comme insolubles.

Dans le même temps, bien sûr, les réformes suivent leur cours dans d'autres domaines. L'état de droit figure toujours au sommet de la liste de nos priorités. Nous travaillons de toutes nos forces pour mettre en place, à la fin du mois au plus tard, un Haut Conseil de la magistrature unique à l'échelon de l'État, pilier d'un nouveau système judiciaire de la Bosnie-Herzégovine totalement indépendant et capable d'appliquer les normes européennes et internationales les plus élevées.

Sur ce point, je dois faire part au Conseil de mon inquiétude face à certaines initiatives prises actuellement en Bosnie-Herzégovine – en partie dans les milieux politiques et en partie dans la presse – dans le but, me semble-t-il, de saper l'indépendance du système judiciaire. Nous devons faire clairement comprendre que c'est une question qui n'admet aucun compromis.

Le Bureau du Haut Représentant a continué de superviser la mise en place d'une Agence d'information et de protection de l'État dotée des pouvoirs et des moyens requis pour examiner les questions relatives au blanchiment d'argent et autres formes de crime organisé. Pour l'heure, cinq des six principales lois relatives à cette Agence ont été adoptées au Conseil des ministres et présentées au Parlement, autre signe positif témoignant du contrôle du processus au niveau local.

Je suis heureux de pouvoir dire que, depuis ma dernière venue au Conseil, des avancées réelles et concrètes ont été réalisées dans la lutte contre les réseaux de la criminalité organisée qui tiennent depuis trop longtemps en otage la Bosnie-Herzégovine. En ce moment même pour ainsi dire, le principal inculpé dans ce qui constitue probablement la plus grave affaire de trafic de personnes dans toute l'histoire de la Bosnie-Herzégovine est en train de plaider coupable devant le Tribunal d'État nouvellement créé. Plus récemment, un ancien membre croate de la présidence de Bosnie-Herzégovine, Ante Jelavic, démis de ses fonctions par l'un de mes prédécesseurs, a été incarcéré à Sarajevo dans l'attente de son procès devant le Tribunal d'État sous de sérieuses inculpations de corruption. Nous commençons à montrer que même les personnalités du plus haut rang dans le pays sont soumises à l'état de droit et peuvent être amenées à rendre des comptes devant les tribunaux pour des crimes commis par le passé.

Parallèlement, nous nous employons toujours à démanteler les réseaux d'aide aux personnes inculpées pour crimes de guerre. Le 9 février, en liaison avec la Force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (SFOR) et le Gouvernement des États-Unis, j'ai pris les mesures juridiques requises pour geler les comptes bancaires de 10 personnes qui soutiennent M. Karadzic et ai démis plusieurs d'entre elles de leurs fonctions, notamment le Vice-Président du Parti démocratique serbe, qui détient le pouvoir en Republika Srpska. Ces mesures font suite à celles que nous avions prises en mars et juillet de l'année dernière. Je suis déterminé à rendre la vie aussi dure que possible aux inculpés en fuite et à ceux qui les soutiennent, notamment en m'attaquant aux réseaux qui prêtent assistance à ces inculpés et les aident à échapper à la justice.

Par ailleurs, nous préparons le terrain pour la mise en place d'un dispositif national capable de poursuivre et de juger les criminels de guerre. Comme le savent les membres du Conseil, peu après mon intervention devant le Conseil de sécurité aux côtés du juge Theodor Meron, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), nous avons organisé à La Haye, avec le TPIY, une conférence des donateurs qui a permis de réunir environ 16 millions d'euros aux fins de mettre en place un instrument capable de juger les criminels de guerre. Mon premier adjoint, le Haut Représentant Bernard Fassier, travaille actuellement à arrêter les détails pratiques de la création d'une telle chambre dans les plus brefs délais. Nous espérons que cette chambre sera en place à la fin de cette année au plus tard.

Dans le même temps, nous continuons de faire pression sur les autorités de la Republika Srpska pour qu'elles s'acquittent de leurs tâches afin que toute la lumière soit faite sur ce qui s'est passé à Srebrenica. La semaine dernière, la Commission de Srebrenica, créée en décembre sur notre demande instante par le

Gouvernement de la Republika Srpska, procédait au recueil des informations sur les massacres commis dans cette ville en 1995. Elle s'est engagée à établir un rapport final. Le Gouvernement de la Republika Srpska a récemment versé à la Fondation Srebrenica-Potocari la première moitié des 4 millions de marks convertibles dus au titre de l'indemnisation des familles des personnes portées disparues, qui se sont vu refuser des informations sur le sort de leurs proches.

En décembre, j'ai adressé au Président et au Premier Ministre de la Republika Srpska une lettre dans laquelle je leur indiquais que toute tentative visant à entraver le travail de la Commission serait considérée comme une manoeuvre délibérée destinée à faire obstacle à l'instauration de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine. Les autorités de la Republika Srpska doivent aux familles des victimes de Srebrenica de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les faits soient mis au jour et que les coupables soient traduits en justice. Nous comptons bien veiller à ce qu'elles s'acquittent de ce devoir.

Ma préoccupation première, ou plus exactement la principale cause de mes cauchemars, demeure la situation économique de la Bosnie-Herzégovine. Franchement, je ne crains guère l'éclatement d'un nouveau conflit en Bosnie-Herzégovine. Je ne pense pas que la population y soit inclinée. Mais ce qui m'inquiète, c'est que si la situation économique de la Bosnie-Herzégovine, où environ 50 % de la population vivent à hauteur ou en dessous du seuil officiel de pauvreté, demeurait précaire ou se détériorait davantage, la stabilité sociale du pays pourrait en pâtir. La donnée fondamentale est que la Bosnie-Herzégovine non seulement reste en proie aux problèmes hérités de la guerre mais aussi à son passé communiste et qu'elle doit composer avec les lourdes structures de Dayton. Ces trois facteurs conjugués rendent particulièrement ardue la tâche de ceux qui aspirent aux réformes, surtout dans le domaine économique.

Ceci dit, de véritables succès ont été accomplis sur le front économique au cours des six derniers mois, ce qui permet d'espérer qu'un avenir économique plus radieux pour la Bosnie-Herzégovine est possible, voire déjà à portée de main.

Comme je l'ai exposé, nous nous employons principalement à mettre sur pied une autorité fiscale opérationnelle et à introduire une taxe sur la valeur ajoutée. Sur ce point, je pense que les choses bougent, certes encore trop lentement. L'un des principaux objectifs de la promotion de la création si nécessaire d'emplois est d'améliorer le climat des affaires grâce à la mise en place d'un cadre juridique et administratif qui encourage les entreprises nationales et étrangères à investir en Bosnie-Herzégovine. Étroitement aligné sur un certain nombre de critères de l'étude de faisabilité de la Commission européenne, ce processus requiert une étroite coopération entre le Gouvernement, les organes législatifs et la communauté internationale dans des domaines tels que l'immatriculation des sociétés, la comptabilité, la gestion des entreprises, les normes de vérification des comptes et l'uniformisation des contrats en droit, pour n'en citer que quelques-uns.

Le deuxième volet de ce qu'on appelle l'Initiative Bulldozer, qui vise à diminuer certaines des contraintes auxquelles doivent faire face les entreprises, a été entamé. Ce programme novateur est conçu pour aider les milieux d'affaires de Bosnie-Herzégovine à éliminer, dans la mesure du possible, les obstacles, notamment bureaucratiques, au développement des entreprises, afin de permettre la croissance économique et la création d'emplois. Il représente également le premier exemple véritable de contribution de la société civile – en l'occurrence des milieux d'affaires – à un dialogue direct avec le Gouvernement.

Dans le deuxième volet de la réforme Bulldozer, 50 nouvelles réformes ont été proposées, les chefs d'entreprises assumant la plus grande part du travail de persuasion du Gouvernement. Nous espérons engager le troisième et dernier volet le mois prochain, qui sera entièrement pris en charge par les parties prenantes au niveau local.

Nous entamons également une campagne importante, en concertation, pour régler le problème de la dette intérieure, qui représente une grave menace pour l'économie et qui va largement monopoliser notre attention, à mon avis, dans les mois à venir. Au total, les dettes de guerre de la Bosnie-Herzégovine – y compris les dépôts gelés en devises, les arriérés budgétaires et les demandes légitimes de réparations pour dommages de guerre – s'élèvent approximativement à la somme considérable de 4 milliards d'euros. Le dernier pays ayant eu à faire face à des dettes de guerre de cet ordre de grandeur était probablement l'Allemagne, sous la République de Weimar.

Nous préparons, de concert avec le Fonds monétaire international et les organismes de l'administration locale, une stratégie visant à ramener ces obligations à un niveau viable, tout en respectant le droit fondamental des demandeurs à réparation. Je dois dire au Conseil, toutefois, que ce processus risque d'être exceptionnellement pénible, très difficile et très controversé sur le plan politique dans les mois à venir.

Au nombre des autres mesures qui s'imposent, il y a le recensement et l'élimination des obstacles au processus de privatisation – qui est quasiment paralysé depuis le début de l'année – ainsi que la stimulation des investissements dans l'économie nationale et la création de nouveaux emplois.

Le manque d'emplois est l'une des explications que l'on donne régulièrement au fait que nombre de réfugiés ne sont pas encore rentrés en Bosnie-Herzégovine. Cela dit, le bilan des retours de réfugiés en Bosnie-Herzégovine reste remarquablement positif. D'après le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre total des retours recensés s'élevait à près d'1 million à la fin de l'année dernière, ce qui tient du miracle, après une guerre aussi terrible. Quelque 430 000 de ces réfugiés – soit près d'un demi-million – faisaient partie de minorités. D'autre part, le taux de récupération des biens s'est élevé à plus de 90 % à l'échelle du pays.

Alors que quelques municipalités n'ont pas eu le même succès, les échecs rencontrés sont dus davantage à des difficultés d'ordre bureaucratique, à notre avis, qu'à une obstruction d'ordre politique ou ethnique, ce qui est également, en soi, prometteur. Le Plan d'application de la loi sur les biens fonciers dans toute les municipalités de Bosnie-Herzégovine devrait avoir été mené à bien dans les prochains mois. Tout cela est manifestement encourageant, et va bien au-delà de ce que beaucoup pensaient envisageable il y a seulement quelques années.

Les principaux objectifs, en ce qui concerne le transfert des responsabilités visées à l'annexe 7 aux autorités intérieures, ont été atteints. À la fin de l'année dernière, j'ai donc pu fermer le Groupe pour la reconstruction et le retour du Bureau du Haut Représentant – qui était un important département du Bureau – et ce dans les délais prévus, et transférer toutes ses tâches au Ministère pour les droits de l'homme et les réfugiés de Bosnie-Herzégovine. Nous avons conservé un petit groupe de vérification, au titre de l'annexe 7, pour suivre activement le processus de transfert, si nécessaire.

Cela dit, les mouvements de retours sont encore loin d'être terminés. Selon les estimations, 350 000 réfugiés et personnes déplacées ne sont pas encore retournés dans leurs foyers d'avant guerre, bien que beaucoup se disent toujours désireux de le faire. Même si le rôle du Bureau du Haut Représentant dans ce processus a évolué, par conséquent, d'un rôle moteur du rapatriement à un rôle de suivi des efforts des autorités locales, je me dois de dire que ce n'est pas une question que la communauté internationale peut se permettre de négliger. Nous devons garder l'oeil et être prêts à intervenir si nécessaire, d'autant plus qu'il semble déjà que certaines des choses qui devaient être faites depuis la passation de pouvoirs ne sont pas encore terminées.

Au sein de la Bosnie-Herzégovine, la coopération de la communauté internationale reste étroite et efficace. Nous travaillons de concert, en équipe. Mais je répète que le rythme de la réforme doit être accéléré.

Nous avons tous été extrêmement choqués du décès soudain de notre collègue, mon ami personnel, Sven Frederiksen, premier Commissaire de police de la Mission de police de l'Union européenne (MPUE), à Sarajevo, au début de l'année. Sven était un policier dévoué dans la meilleure tradition internationale, et un remarquable fonctionnaire. Il était bien connu, évidemment, au sein de l'ONU, qu'il avait servie si diligemment à plus d'un titre. Il nous manquera – il nous manque – énormément, et je sais que le Conseil se joint à moi pour lui rendre hommage aujourd'hui.

Le travail de la MPUE se poursuit toutefois, comme je sais que Sven l'aurait voulu. Le nouveau Commissaire, Kevin Carty, d'Irlande, prendra ses fonctions dans les prochaines semaines et nous nous réjouissons de l'accueillir bientôt sur place. Il peut continuer de compter, avec sa mission, sur tout mon appui.

L'un des problèmes les plus préoccupants rencontrés dans les six derniers mois, en ce qui concerne les questions de police, et qui exigera toute l'attention du nouveau Commissaire – tout autant que la mienne, en ce moment – est le nombre croissant des contestations du processus de certification des fonctionnaires de police au niveau des tribunaux de Bosnie-Herzégovine.

Depuis plus d'un an, maintenant, je suis en contact avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et M. Guéhenno pour essayer de trouver une solution aux actions en justice de policiers contre des décisions prises par le Groupe international de police des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, dont les activités se sont terminées à la fin de 2002. Plus de 150 policiers non certifiés ont déjà demandé aux juridictions de statuer sur la légalité de la décision de licenciement prise par leur employeur au motif qu'ils n'avaient pas été certifiés dans le cadre du processus de certification organisé par le Groupe.

Même si la plupart de ces actions sont en cours, le premier policier non certifié et révoqué par le Groupe a d'ores et déjà été réintégré dans ses fonctions en janvier, sur injonction d'un tribunal local. La situation continue de se dégrader, depuis que la Chambre des droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine a décidé qu'elle était compétente pour examiner la conformité de ces révocations par rapport aux dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme.

Il va sans dire que c'est une affaire grave. L'ONU voudra protéger l'héritage précieux de l'Organisation en Bosnie-Herzégovine. Le processus de décertification de l'ONU avait permis de se débarrasser des policiers dont le passé, particulièrement pendant la guerre, les rendait impropres à rester dans la police. Si nous voulons que le passé ne puisse jamais refaire surface dans ce pays à l'histoire si tragique, il ne faut pas laisser défaire ce processus.

Il s'agit d'une question juridique complexe. La principale cause du problème vient du fait que l'on n'a pas su transposer dans le droit local les résolutions du Conseil de sécurité. La législation de Bosnie-Herzégovine réglementant le licenciement des policiers doit être amendée.

Nous aurons besoin du concours des membres du Conseil de sécurité pour y parvenir et pour veiller à ce que l'héritage de l'ONU en Bosnie-Herzégovine soit préservé. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que lors de mon entretien avec le Département des opérations de maintien de la paix, hier, les responsables du Département ont reconnu la gravité de cette question et fait des propositions pour le résoudre. Ils estiment que ces propositions devraient permettre de clarifier cette question complexe, mais potentiellement très préjudiciable, et d'établir clairement, à l'attention des juridictions nationales comme des autres autorités concernées, la portée et la nature des obligations internationales de la Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne l'application des décisions du Groupe international de police des Nations Unies.

Je voudrais ajouter quelques observations pour terminer. J'espère qu'il apparaît clairement, dans tout ce que j'ai dit, que la Bosnie-Herzégovine continue, lentement mais sûrement, de progresser vers un retour à la normale, vers l'état de pays européen moderne, et vers la prise en charge de sa propre gestion.

Cela fait plus de huit ans que la guerre a pris fin. La Bosnie-Herzégovine a quitté depuis longtemps la une des journaux. Mais, la Bosnie-Herzégovine est, à sa façon, un succès : un exemple de la façon dont on peut faire repartir un pays après la plus terrible des guerres, et travailler ensemble à un avenir plus riant.

J'estime que la Bosnie-Herzégovine est en voie de devenir un des exemples les plus réussis en matière de stabilisation de la paix dans le monde, grâce à l'engagement persistant et généreux de la communauté internationale et, surtout, grâce à l'engagement des citoyens ordinaires de Bosnie-Herzégovine, qui veulent vivre en paix et avoir un avenir décent pour leurs enfants. Ce sont eux les véritables héros, à mes yeux.

Le plus grand danger auquel cet avenir est à présent confronté, c'est le manque de confiance de la part de certaines autorités de Bosnie-Herzégovine quant au fait qu'elles puissent véritablement obtenir l'adhésion un jour de leur pays à l'OTAN et à l'Union européenne. Ce manque de confiance ne vaut pas pour le Premier Ministre et pour le Conseil des ministres, mais pour d'autres. Il faut dire qu'il y a également un manque de confiance de la part de certains membres de la communauté internationale, qui doutent que l'on puisse parvenir à un succès durable dans un pays au passé si lourd.

Je voudrais lancer un appel simple au Conseil : s'en tenir à la tâche qui a été entamée et l'achever. Il faut maintenir cet appui ainsi que l'engagement du Conseil en faveur de la Bosnie-Herzégovine, malgré tous les autres problèmes qui existent en parallèle dans le monde. Si le Conseil agit de la sorte, j'ai toute confiance qu'un avenir beaucoup plus brillant attend ce petit mais important pays d'Europe, qu'un passé aussi tragique ne l'aurait laissé imaginer, il y a quelques années encore.

Le Président : Je remercie Lord Ashdown pour son exposé très complet et intéressant.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Marie Guéhenno.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion que vous me donnez d'exprimer tout mon appui à ce que le Haut Représentant vient de dire, spécifiquement en ce qui concerne les efforts en cours déployés par les anciens officiers de police en Bosnie-Herzégovine en vue de se faire réintégrer par les tribunaux. Ces officiers de police ont été jugés inaptes à faire partie des forces de police par le Commissaire du Groupe international de police.

Je voudrais rappeler que les décisions du Commissaire sont survenues après un processus de certification très complet qui a pris deux ans et qui s'est fait conformément à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, aux résolutions du Conseil de sécurité et aux décisions de la réunion de Madrid du Conseil de mise en oeuvre de la paix.

Il est effectivement important de rappeler que les autorités de Bosnie-Herzégovine étaient et restent dans l'obligation contraignante, au titre du droit international, de donner effet à ces décisions.

Je voudrais saisir cette occasion pour confirmer que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies partage complètement l'opinion de Lord Ashdown quant à l'importance politique de la contestation des résultats du processus de certification. Nous entérinons également fermement son opinion quant à la nécessité de parvenir à une solution rapide.

À cette fin, si l'ONU n'a plus mandat d'agir en matière de réforme de police en Bosnie-Herzégovine, nous avons essayé de fournir à Lord Ashdown toute l'aide possible depuis qu'il a attiré notre attention sur ces contestations pour la première fois l'an dernier.

Malheureusement, ni notre appui ni les actions du Haut Représentant n'ont suffi jusqu'à présent à résoudre cette question. Les tribunaux de Bosnie-Herzégovine, comme on vient de nous le rappeler, ont ordonné la réintégration d'un ancien officier de police qui avait été jugé inapte à servir le peuple de ce pays.

À la suite de cela et à la demande du Haut Représentant, des experts juridiques de l'ONU et des autres institutions internationales fonctionnant à Sarajevo, y compris le Bureau du Haut Représentant, ont été engagés dans des discussions pour déterminer une voie possible d'action.

L'appui du Conseil sera très important pour rappeler au Gouvernement bosniaque, comme le Haut Représentant vient de le dire, l'étendue et la nature des obligations internationales de la Bosnie-Herzégovine d'appliquer les décisions du Groupe international de police.

Le Président : Je remercie M. Guéhenno de sa déclaration.

J'invite maintenant le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzic, à faire sa déclaration.

M. Terzic (*parle en bosniaque; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un grand honneur pour moi que d'avoir l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité de l'ONU au nom du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine sur un point aussi important que le vingt-cinquième rapport du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix, à un moment fort important pour la Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter tout le succès en dirigeant les travaux du Conseil ce mois-ci. Je voudrais également, au nom du Gouvernement bosniaque et à titre personnel, remercier Lord Ashdown de son exposé complet et éloquent et le remercier également des paroles aimables qu'il a adressées à mon gouvernement ainsi qu'à moi-même.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour exprimer mes profondes condoléances au peuple de la République de Macédoine à la suite de la perte tragique de son Président, M. Boris Trajkovski, et de son entourage, qui ont perdu la vie au cours d'un accident d'avion alors qu'ils se rendaient à une conférence d'investissement à Mostar (Bosnie-Herzégovine). Son dévouement en vue d'apporter la paix et la prospérité dans son pays et dans l'ensemble de la région le rendent irremplaçable et notre perte encore plus cruelle.

La Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui un pays européen comme les autres, bien engagé dans le processus de transition. Nous ne sommes plus le centre de l'attention de la communauté internationale, comme

c'était le cas il y a quelques années. La Bosnie-Herzégovine est un exemple positif de la manière dont l'intervention de la communauté internationale peut être efficace, ainsi que de la façon dont un pays peut activement participer après un conflit au processus de stabilisation de la région.

Des efforts considérables et une grande coordination ont été nécessaires de la part des autorités locales et des représentants internationaux afin d'obtenir ce type de succès. Je dirais que nous sommes tous ensemble maintenant dans la dernière ligne droite. Notre objectif ultime est, comme l'indique le rapport du Haut Représentant, que la Bosnie-Herzégovine s'engage irréversiblement sur la voie de l'accession à la souveraineté et à l'Union européenne, c'est-à-dire une Bosnie-Herzégovine faisant partie du processus d'intégration européenne et euroatlantique. J'invite donc le Conseil à poursuivre son appui à notre projet collectif.

Sur une note positive, je suis venu de Sarajevo pour assurer le Conseil que mon gouvernement ne se contente pas de proclamer sa détermination à l'égard des réformes mais que nous prenons activement et chaque jour des mesures qui prouvent notre détermination et notre volonté de réforme. En gardant cela à l'esprit, je suis venu ici pour essayer de convaincre le Conseil que nous poursuivrons l'ensemble du processus de réforme, notamment économique, ainsi que l'édification d'institutions démocratiques et la création d'un État de droit.

La Bosnie-Herzégovine a largement dépassé la première étape de son périple européen. L'évaluation positive de l'étude de faisabilité effectuée par la Commission européenne représente un encouragement que nous apprécions fort, et elle reconnaît les résultats que nous avons obtenus jusqu'à présent. En même temps, ce rapport exige que nous réalisions des progrès appréciables dans 16 domaines reconnus par la Commission européenne comme étant essentiels. Nous sommes déterminés à réaliser les progrès nécessaires d'ici à juin prochain. Afin de ce faire, nous avons déjà adopté et commencé à appliquer un plan d'action qui implique l'adoption de 48 nouvelles législations et la création de 25 nouvelles institutions au niveau de l'État. Nous sommes déterminés à entamer des négociations en vue de la signature de l'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne cette année.

La Bosnie-Herzégovine a donc déjà commencé à travailler sur les priorités qui ont été soulignées. Nous avons adopté la loi sur la défense portant création d'un Ministère de la défense au niveau de l'État et prévoyant un contrôle civil total sur les forces armées. C'était un préalable essentiel à notre adhésion au Partenariat pour la paix, et nous espérons que cela se fera à la prochaine réunion d'Istanbul en juin prochain. Nous avons commencé également à appliquer la loi sur la fiscalité indirecte qui unifie les trois services de douane qui existaient antérieurement, et nous avons introduit une taxe à la valeur ajoutée. Je dois également mentionner l'ensemble de six lois en matière d'ordre public qui établira l'Agence d'information et de Protection d'État en tant que groupe de travail d'une police moderne au niveau de l'État. La loi sur les services de renseignements et de sécurité dont le *ratio legis* est de mettre ce secteur lui aussi sous le contrôle de l'État, en est à sa dernière phase d'adoption.

Le document intitulé « Stratégie de développement de la Bosnie-Herzégovine (PRSP – Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté) », entièrement élaboré par les experts locaux et récemment achevé, nous permet pour la première fois de mettre au point des plans de développement pour le long terme. Nous sommes déterminés à réaliser les objectifs envisagés dans ce document, réduisant ainsi le taux de pauvreté dans le pays. Néanmoins, la participation constante de la communauté internationale est absolument essentielle à cette fin, et nous comptons donc sur l'appui du Conseil.

Je tiens une fois de plus à réaffirmer notre reconnaissance à la communauté internationale et au Haut Représentant, Lord Ashdown, ainsi qu'à son Bureau, pour les efforts qu'ils ont déployés pour obtenir des succès innombrables avec nous. Nous avons réalisé des avancées considérables vers l'instauration d'un partenariat véritable entre les uns et les autres. Je porte à votre attention le fait qu'encore récemment, tous les grands projets en Bosnie-Herzégovine étaient préparés et souvent imposés par le Haut Représentant. En 2003, le Haut Représentant a constitué plusieurs commissions pour la mise en oeuvre des réformes clefs. Bien que des représentants de la communauté internationale aient présidé ces commissions, ses membres étaient des experts locaux. Ceci a produit de bons résultats. Ce que nous voulons pour l'année 2004, c'est constituer nos propres commissions pour traiter des questions de réforme et

que le Bureau du Haut Représentant soit là pour nous apporter ses compétences d'expert et logistiques et pour s'assurer que nous respectons les normes européennes. Ainsi, la responsabilité sera transférée aux agents locaux, dont je suis absolument certain qu'ils sont capables de l'assumer. À mon avis, c'est logiquement la seule façon d'assumer les responsabilités pour l'avenir et de prendre en main le développement de la Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine a un avenir prospère et peut espérer jouir d'une stabilité économique au sein de l'Union européenne. Nous sommes conscients du fait que la coopération régionale est l'élément clef du succès à cet égard. Par conséquent, nous avons fait récemment beaucoup pour la promouvoir. Notre pays préside le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, qui regroupe les pays de notre région. La récente déclaration des Premiers Ministres des sept pays de la région, à la conférence des investisseurs tenue à Mostar la semaine dernière, soutient avec moi que la coopération régionale va dans la bonne direction. Cette déclaration souligne l'importance d'une coopération plus vigoureuse et plus ouverte entre les pays de l'Europe du Sud-Est. Le progrès économique et la prospérité de la région dépendent de sa stabilité, qui faisait défaut dans le passé mais que nous continuons aujourd'hui à améliorer. Ceci ne peut se faire qu'en renforçant les relations régionales de bon voisinage. Nous déployons constamment des efforts considérables à cette fin et sommes déterminés à continuer d'améliorer nos relations bilatérales avec tous les pays de la région.

Un autre événement important aura lieu en Bosnie-Herzégovine cette année : la relève des forces de l'OTAN par une force d'intervention de l'Union européenne. Nous comptons sur votre plein engagement pour préciser le mandat de la nouvelle force d'intervention. La situation en matière de sécurité dans le pays est très satisfaisante en ce moment et nous pensons que la menace d'une résurgence du conflit n'existe plus. Je voudrais donc demander au Conseil, compte tenu de l'expérience vaste de cet organe, de contribuer activement à la définition du mandat de la force européenne afin de contribuer à une plus grande stabilisation du pays. La coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'arrestation de personnes mises en accusation pour crimes de guerre et l'assistance à la Bosnie-Herzégovine pour faciliter son entrée dans les structures de sécurité euroatlantiques figurent en tête de notre liste de priorités.

Un travail énorme a été accompli jusqu'ici en Bosnie-Herzégovine. Des progrès considérables ont été réalisés. Afin d'atteindre notre objectif commun – la stabilité politique et la viabilité économique – nous devons travailler avec plus d'ardeur et déployer des efforts concertés, aux niveaux tant national qu'international. Une analyse détaillée et impartiale de la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine ainsi qu'une vue d'ensemble des tâches restant à accomplir sont présentées dans le rapport du Haut Représentant au Conseil de sécurité. Tout en partageant pleinement l'avis selon lequel des mesures urgentes sont nécessaires dans les secteurs de développement principaux, je souhaite vous assurer que les autorités de la Bosnie-Herzégovine déploieront tous les efforts nécessaires pour parvenir à cet objectif. En même temps, je suis tout à fait convaincu que nous continuerons à bénéficier de l'appui de nos chers amis au Conseil, car celui-ci nous est indispensable.

Le Président : Je remercie le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Muñoz (Chili) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant pour la présentation complète du rapport sur la Bosnie-Herzégovine qu'a faite Lord Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, conformément à la résolution 1031 (1995). Je remercie également le Secrétaire général adjoint Guéhenno des informations qu'il a fournies. Nous sommes particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue à M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine.

Enfin, puisque c'est la première séance que vous présidez, Monsieur le Président, nous ne pouvons manquer de vous féliciter, ainsi que notre collègue de la Chine, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous convenons pleinement avec le Haut Représentant que ce n'est que par le plein établissement de l'état de droit, la mise en oeuvre de la réforme économique et la consolidation des institutions que la Bosnie-Herzégovine sera à même de tirer un trait sur les dures épreuves des années 90 lorsque le monde a connu l'un des chapitres les plus sanglants de l'histoire contemporaine. Les priorités arrêtées par

Lord Ashdown sont donc fondées et méritent notre plein appui.

La période actuelle a été marquée par des progrès qu'il nous faut reconnaître. Premièrement, il est particulièrement encourageant de noter que le Groupe pour la reconstruction et le retour a achevé ses travaux. D'après le présent rapport, ses efforts ont conduit au retour dans leurs foyers de près d'un million de personnes et à l'application des lois foncières, à la satisfaction de la plupart des demandeurs. Il est louable que les conclusions tirées par les commissions d'experts sur la fiscalité indirecte, sur la défense et sur le renseignement ont donné lieu à des résultats tangibles, notamment la mise en place d'une autorité chargée de la fiscalité indirecte et la promulgation de la loi de la Bosnie-Herzégovine sur la défense. Nous espérons aussi que les procédures législatives engagées seront menées à bien, afin de doter la Bosnie-Herzégovine d'un service de renseignements moderne et professionnel, capable de répondre aux problèmes du terrorisme international et de la criminalité organisée. S'agissant de la certification des fonctionnaires de police locaux, nous demandons aux autorités de la Bosnie-Herzégovine de respecter les textes législatifs internationaux en vigueur.

Il convient de noter la mise en place en avril d'un Haut Conseil de la magistrature multiethnique qui constituera la base d'un nouvel appareil judiciaire en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons également que les 50 nouvelles réformes économiques proposées par le Comité chargé de l'Initiative seront adoptées d'ici à la fin du premier trimestre 2004.

En dépit des progrès enregistrés, les conflits politiques persistent entre le Gouvernement et l'opposition et au sein de la coalition dirigeante. Il y a également le problème de la réunification de la ville de Mostar, divisée en groupes ethniques. À cet égard, les observations de Lord Ashdown sur la croissance économique ont cerné l'un des problèmes principaux qui se posera à long terme. Il sera aussi nécessaire d'améliorer la gestion des trois entreprises publiques du secteur des télécommunications.

Nous devons continuer à nous opposer à ceux qui cherchent à détruire les assises du Tribunal pénal international, à l'empêcher d'exécuter son mandat et à accorder un soutien matériel aux personnes accusées de crimes de guerre. Il faut, à cet égard, une coopération accrue de tous les États et de toutes les organisations internationales et régionales, en particulier pour ce qui est de l'arrestation des inculpés qui sont encore en liberté.

Grâce aux progrès réalisés dans l'application des Accords de Dayton, nous pouvons tenter de mettre derrière nous les atrocités commises à Srebrenica, à Sepa et à Banja Luca, pour ne nommer que quelques-unes des villes et des localités qui restent présentes dans nos esprits.

Enfin, le Chili continuera de coopérer en fournissant, comme il l'a fait par le passé, des policiers à la MINUBH, et en fournissant comme il le fait aujourd'hui des officiers et des soldats de l'armée chilienne afin que la Bosnie-Herzégovine renoue avec ses traditions de coexistence pacifique et de progrès.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux d'accueillir dans cette salle le Président du Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Adnan Terzic, et nous le remercions d'avoir défini la position de son gouvernement.

Nous remercions Lord Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, de son rapport (S/2004/126, annexe) qui nous présente un tableau global du processus de règlement de la question bosniaque, ainsi que de son exposé complet sur la phase d'application actuelle de l'Accord de paix. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno de ses observations additionnelles.

Nous notons avec plaisir les efforts persistants faits par le Haut Représentant et son Bureau pour faire avancer le programme des transformations prévues pour la Bosnie-Herzégovine. Des progrès tangibles ont été réalisés dans la création d'organes gouvernementaux compétents mis en place avant tout pour renforcer la primauté de l'état de droit. Des progrès considérables ont été réalisés dans des domaines aussi importants que le retour des réfugiés et le règlement des questions relatives aux droits de propriété, ce qui a permis de transférer ces questions du Bureau du Haut Représentant à la juridiction des autorités administratives locales. Nous considérons en particulier que le transfert de plus grandes responsabilités aux représentants légalement élus de la Bosnie-Herzégovine est une tâche stratégique pour ce qui est de l'application des Accords de Dayton.

Nous estimons également positifs les résultats obtenus à ce jour pour ce qui est de la réforme de l'armée et des autres domaines qu'ont évoqués le Haut Représentant et le chef de gouvernement de la Bosnie-Herzégovine aujourd'hui. Ce qui est important, c'est que ces résultats ont été obtenus grâce au respect des principes fondateurs de Dayton.

La réforme de l'armée nous amène à tirer deux conclusions substantielles et interdépendantes.

Premièrement, de véritables progrès ne sont possibles que sur la base d'un consensus clairement exprimé de tous les peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine. Les « Puissances de Bonn » doivent donc agir par le truchement du Haut Représentant dans des cas exceptionnels et après avoir conclu un accord préalable obligatoire avec les membres du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix.

Deuxièmement, l'Accord de paix reste la meilleure base d'un règlement. Il ne sera possible d'y apporter des modifications qu'avec le consentement de toutes les parties bosniaques. Nous croyons comprendre que tous les membres du Comité directeur partagent cette conclusion, et nous devons donc compter sur eux pour établir les rapports pertinents, tout comme nous comptons sur les travaux du Conseil de sécurité pour faire avancer le processus de règlement de la question bosniaque.

Le rapport d'aujourd'hui a tout à fait raison de mettre en exergue le problème de la lutte contre le crime organisé et la corruption en Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, nous notons qu'il faut constamment s'intéresser à la question de la lutte contre le terrorisme international, problème qui touche toute la région des Balkans.

Comme le Haut Représentant, nous sommes préoccupés par les tentatives qui ont été faites pour contester le processus de certification des fonctionnaires de police des services de maintien de l'ordre qui avait été mené à l'époque de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes prêts à examiner de manière positive les propositions du Haut Représentant à cet égard. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit indiquer clairement aux autorités bosniaques que toute tentative visant à renier les résultats des travaux menés par la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine est inadmissible. Nous espérons que M. Terzic entendra ce message et s'attachera à rectifier la situation.

Le Bureau du Haut Représentant a bien raison de considérer que le renforcement de la coopération de la Bosnie-Herzégovine avec les pays voisins, en particulier la Croatie et la Serbie-et-Monténégro, est une de ses priorités principales. Cela permettrait de créer un climat d'harmonie et de sécurité dans les Balkans, ce qui, par ricochet, permettrait d'améliorer la situation dans ces pays.

La Russie continuera de jouer un rôle actif et constructif dans le processus de mise en oeuvre des principes convenus par la communauté internationale en vue d'un règlement de la question bosniaque dans le cadre des mécanismes existants et en étroite collaboration avec le Haut Représentant.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzic. Je tiens également à remercier le Haut Représentant du travail remarquable qu'il a accompli en Bosnie depuis qu'il a pris ses fonctions, et en particulier, du rapport complet qui résume ce qui a été réalisé au cours des derniers mois de 2003 (S/2004/126, annexe). Je remercie également M. Guéhenno pour sa contribution.

L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration que fera tout à l'heure le représentant de l'Irlande au nom de l'Union européenne.

Premièrement, mon pays se félicite des progrès réalisés pour ce qui est de l'application de l'état de droit, comme cela est décrit dans le rapport, en particulier pour ce qui est des progrès réalisés dans la mise en place d'un Haut Conseil de la magistrature. Le pays se rapprochera ainsi d'un système de justice moderne et démocratique, d'un système plus proche des normes européennes. Je voudrais également mentionner l'idée de créer un tribunal chargé de juger les crimes de guerre au sein de la Cour pénale internationale.

Nous appuyons pleinement la conférence des donateurs organisée par le Bureau du Haut Représentant, et nous voulons consigner publiquement notre reconnaissance à l'égard de cette initiative opportune qui favorisera l'établissement de la justice et permettra de poser les bases d'une réconciliation.

Deuxièmement, l'Espagne se félicite de la cessation, comme prévu, des activités du Groupe pour la reconstruction et le retour, preuve de la reconnaissance de ses accomplissements, en particulier

pour ce qui est du nombre des retours et surtout de la restitution des biens.

Troisièmement, nous pensons qu'il est important de reconnaître les progrès que représente l'adoption de la loi sur la défense qui non seulement comble une lacune objective, mais introduit un élément vital de contrôle parlementaire sur les forces armées et permet au pays de se rapprocher des directives de l'OTAN afin qu'à l'avenir, la Bosnie-Herzégovine puisse devenir membre du programme Partenariat pour la paix. Nous nous félicitons également des efforts déployés pour créer une Agence d'information et de protection de l'État. Bien qu'il y ait encore un long chemin à parcourir, nous pensons que les activités du Haut Représentant ont été déterminantes pour mettre le processus sur la bonne voie.

Quatrièmement, l'Espagne souhaite exprimer sa préoccupation face à la stagnation économique. Bien qu'il y ait eu des progrès dans ce domaine – avec par exemple, la mise en place d'une autorité chargée de la fiscalité indirecte et la suppression des services intérieurs des douanes – il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire, surtout pour ce qui est du faible niveau d'investissements et du peu d'activités économiques ce qui, ajouté à une situation sociale dégradée – le chômage ayant atteint des niveaux alarmants – pourrait mettre le pays dans une situation explosive à moyen et à long termes.

Enfin, nous avons suivi avec grande attention les problèmes relatifs à la révision par les autorités locales du processus de certification de la police, révision que le Groupe international de police a rejetée.

Je tiens à exprimer notre préoccupation au sujet de cette question, car elle sape l'autorité du Haut Représentant et viole les engagements internationaux souscrits par la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi mon pays encourage vivement les autorités locales à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation. Nous faisons part de notre appui au Haut Représentant sur ce point. L'Espagne serait en outre favorable à ce que le Conseil de sécurité examine cette question et marque publiquement son appui au Haut Représentant.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais avant toute chose vous féliciter alors que vous entamez votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Représentant permanent de la Chine pour la manière très brillante avec laquelle il a présidé le Conseil durant un mois de février très chargé.

Aujourd'hui, nous avons une nouvelle occasion d'évaluer les progrès remarquables accomplis durant l'année écoulée en Bosnie-Herzégovine, notamment concernant la réconciliation nationale, la consolidation de la paix et l'édification des bases d'un État moderne. Nous souhaitons la bienvenue à M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et nous sommes particulièrement honorés par sa présence au Conseil de sécurité. Nous saisissons cette occasion pour saluer les efforts déployés et l'engagement démontré par le peuple de Bosnie-Herzégovine pour bâtir un pays épris de paix, fondé sur l'État de droit.

Je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance à Lord Ashdown, le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, pour son rapport (S/2004/126, annexe, pièce jointe) et les efforts louables qu'il déploie pour aider le peuple de la Bosnie-Herzégovine en ces heures tout à fait uniques de son histoire.

Je remercie également M. Jean-Marie Guéhenno des observations qu'il a formulées devant le Conseil ce matin. Le Département des opérations de maintien de la paix a été un élément crucial dans les succès que nous avons enregistrés jusqu'à présent.

Nous souhaitons au peuple de la Bosnie-Herzégovine le meilleur, et nous réitérons notre confiance dans sa capacité à édifier un avenir de paix et de progrès. Une fois de plus, nous remercions M. Terzic d'avoir présenté au Conseil de sécurité une vision claire pour le peuple de la Bosnie-Herzégovine et, de fait, une vision pour l'ensemble de la région des Balkans.

L'attachement de Lord Ashdown à faire en sorte que le pays accède irréversiblement à la souveraineté et devienne membre de l'Union européenne est un objectif noble. Atteindre cet objectif ne peut être possible que par un travail acharné, de bonnes politiques et l'appui constant de la communauté internationale. Les priorités établies pour y parvenir sont claires, raisonnables et traitent des trois piliers d'un État moderne, à savoir des institutions judiciaires efficaces, une économie de marché moderne et une

administration publique qui fonctionne pour le bien commun.

Les mesures adoptées en faveur de l'État de droit, une fois qu'elles seront pleinement appliquées et mises en oeuvre, auront des conséquences considérables. Le rapport mentionne des réformes importantes, telles que la création d'un Haut Conseil de la magistrature, la création d'une Agence d'information et de protection de l'État et d'une Section spéciale chargée du crime organisé, du crime économique et de la corruption, d'un nouveau Code de procédure pénale, la restructuration en cours des institutions de police en Bosnie-Herzégovine, et le parachèvement des réformes profondes concernant les services de police et l'État de droit.

La Chambre spéciale pour les crimes de guerre, appartenant à la Cour d'État de la Bosnie-Herzégovine, est un instrument important pour atteindre les objectifs fixés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de voir les criminels de guerre répondre de leurs actes et de promouvoir la justice et la réconciliation nationale. Il s'agit d'une contribution fondamentale à l'instauration de la primauté du droit dans les institutions nationales du pays. Nous appuyons, à cet égard, la structure et le financement présentés pour la Chambre spéciale des crimes de guerre, afin de parvenir à une application totale de la résolution 1503 (2003) du Conseil de sécurité.

Les réformes économiques promues par le Bureau du Haut Représentant, l'initiative dite « Bulldozer », pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois est un autre élément majeur du processus de réforme engagé. L'adoption prévue de 50 nouvelles réformes pendant le premier trimestre 2004 est à inscrire au plein crédit de l'Initiative Bulldozer.

D'autres lois, lorsqu'elles auront été promulguées et qu'elles seront entrées en vigueur, auront des effets considérables sur la vie économique du pays. Je parle ici de la loi sur les entreprises publiques, de la loi sur l'investissement de fonds publics et de la loi sur les marchés publics, ainsi que des mesures prises dans les secteurs de l'agriculture, des télécommunications, de l'énergie électrique et des transports. Compte tenu de leur caractère structurel, la mise en place d'une autorité unique chargée de l'impôt indirect à l'échelle du pays et l'adoption d'une loi sur la fiscalité indirecte sont de la plus haute importance. Cette loi assurera une source de recettes régulières au Trésor public, comme le souligne le rapport.

Dans son rapport, le Haut Représentant insiste sur trois questions qui revêtent une importance fondamentale pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. La première est la loi sur la défense promulguée en novembre dernier, qui ouvre la voie vers l'adhésion au Partenariat pour la paix au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La deuxième concerne les autres réformes très importantes traitant des services de renseignements, avec la création d'un service de renseignements moderne au niveau de l'État et la capacité du pays à répondre aux menaces portées à sa sécurité. Le dernier point traite de la nécessité de définir un statut pour la ville de Mostar et de veiller à la réunification de cette ville en mettant fin aux structures parallèles qui ont divisé Mostar selon des critères ethniques. La détermination du Haut Représentant à imposer un nouveau statut pour Mostar apporte clairement la preuve de sa volonté de surmonter les divisions et les intérêts particuliers qui empêchent la mise en oeuvre de réformes fondamentales.

Le tableau positif que dresse le rapport sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine est clairement confirmé par les avancées très positives enregistrées dans le processus de réconciliation entre les États de la région, autrefois si profondément opposés les uns aux autres, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro. L'accord tripartite, la simplification des procédures concernant la liberté de circulation des personnes et les accords bilatéraux séparés conclus entre les trois pays sont une source de satisfaction et d'espoir en un avenir meilleur pour les peuples de la région. Le rythme du retour des réfugiés et des personnes déplacées est également encourageant. Le nombre de 1 million de retours enregistrés à la fin 2003 montre que les nombreux problèmes de ces pays ont été réglés.

La Bosnie-Herzégovine a des chances de devenir une véritable réussite, ainsi que Lord Ashdown l'a réitéré ce matin : une réussite pour la communauté internationale mais, surtout, une réussite pour l'ensemble des habitants du pays. L'appui de la communauté internationale a été essentiel pour parvenir à ces réalisations. Ma délégation est certaine que l'Union européenne, en particulier, continuera de fournir son appui pour promouvoir le processus d'édification de la nation et le développement en

Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que les critères ambitieux fixés pour la Bosnie-Herzégovine par le Haut Représentant et par la communauté internationale seront remplis, et ce dans les délais les plus brefs.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) :Tout d'abord, je remercie l'Ambassadeur Wang Guangya de la manière avisée et de l'efficacité avec lesquelles il a su diriger nos travaux durant le mois écoulé. De plus, je félicite l'Ambassadeur de La Sablière de son accession à la présidence et lui donne l'assurance que ma délégation lui offrira toute sa coopération. C'est avec un immense plaisir que nous saluons la présence à cette séance du Haut Représentant, Lord Ashdown, et du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Terzic. Je les remercie, eux-mêmes ainsi que le Secrétaire général adjoint Guéhenno, de leur exposé très instructif et détaillé.

L'Allemagne se rallie à la déclaration que l'Irlande fera un peu plus tard au nom de l'Union européenne.

Je félicite Lord Ashdown du travail qu'il accomplit en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes bien conscients de la responsabilité immense que représente la conduite de réformes difficiles et délicates, mais si importantes, en Bosnie-Herzégovine. Alors que près de huit ans se sont écoulés depuis l'Accord de Dayton, la Bosnie-Herzégovine a toujours besoin de l'aide et de l'appui de la communauté internationale. Je puis assurer le Haut Représentant que l'engagement de l'Allemagne reste très ferme à cet égard. Rien qu'au cours des deux dernières semaines, le Ministre des affaires étrangères de notre pays, M. Fischer, et le Ministre de la défense, M. Struck, se sont rendus en Bosnie-Herzégovine pour se rendre compte par eux-mêmes de l'évolution de la situation.

Comme l'a souligné le Haut Représentant, des améliorations notables ont été enregistrées ces dernières années, ainsi que lors de la période à l'examen, dans des domaines clefs comme la sécurité, la stabilité monétaire, le retour des réfugiés et l'égalité constitutionnelle des trois groupes ethniques. Cependant, des lacunes demeurent dans d'autres domaines. Les structures étatiques ne fonctionnent toujours pas comme elles le devraient; il semblerait que les principaux groupes ethniques ne s'identifient toujours pas à l'État conjoint de Bosnie-Herzégovine; ici et là, la réflexion politique – de même que les décisions courantes – continuent de s'appuyer sur les clivages ethniques. Et l'autonomie économique n'est toujours pas réalisée.

J'aimerais dire trois choses. Premièrement, le processus de paix en Bosnie-Herzégovine semble désormais être entré dans une phase décisive. Si, pour l'instant, il demeure naturellement fondé sur l'Accord de Dayton, la perspective dite européenne ne cesse de gagner en importance. Tant l'Union européenne (UE) que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont clairement fait savoir qu'elles étaient prêtes à ouvrir leur porte à une Bosnie-Herzégovine multiethnique et tournée vers la réforme. À présent, c'est aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine qu'il incombe d'avancer dans la bonne direction.

Je voudrais dire quelques mots sur la voie à suivre pour rejoindre les structures européennes. L'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans les structures européennes et atlantiques se fera suivant le rythme de ses réformes. S'agissant de l'intégration européenne, l'Union européenne a relevé 16 domaines prioritaires, cités par le Haut Représentant, qui nécessitent un remaniement. Une réforme réussie dans ces différents domaines, notamment dans la lutte contre le crime organisé, la promotion de l'état de droit et l'administration publique, est primordiale pour se rapprocher de l'adhésion à l'Union européenne.

Pour ce qui est de la volonté de la Bosnie-Herzégovine de rejoindre le Partenariat pour la paix de l'OTAN, nous pensons que le pays doit à présent accélérer la réforme qui a été décidée dans le domaine de la défense. Si l'Accord marque un premier pas important en direction du Partenariat pour la paix, sa mise en oeuvre intégrale constitue la deuxième grande étape à franchir.

Cela m'amène, deuxièmement, à parler d'une question à laquelle nous-mêmes et les autres membres du Conseil accordons un intérêt constant, et dont Lord Ashdown a parlé dans son exposé : celle des criminels de guerre. Nous estimons qu'à présent, la Bosnie-Herzégovine est capable, avec le concours de la communauté internationale, de traduire les auteurs de crimes de guerre devant les tribunaux nationaux. Le fait que la Bosnie-Herzégovine en a accepté la responsabilité montre bien sa volonté politique de gérer ses affaires intérieures. Nous considérons comme urgente et primordiale la création d'une chambre spéciale pour les crimes de guerre à l'intérieur du

Tribunal d'État de la Bosnie-Herzégovine. Je voudrais réitérer l'appel que le Conseil a lancé à la communauté internationale par sa résolution 1503 (2003) d'août 2003 en l'invitant à soutenir la création d'une telle chambre spéciale. L'Allemagne s'est déjà engagée à octroyer des fonds importants et à détacher un expert. Nous accueillons avec satisfaction la nouvelle qu'une telle chambre devrait être en place à la fin de l'année, et dont Lord Ashdown vient de nous faire part.

Troisièmement, je voudrais dire quelques mots sur la question du retrait du certificat des policiers de Bosnie-Herzégovine, qui a été soulevée par le Haut Représentant. Nous pensons comme Lord Ashdown qu'il est impératif d'instaurer le plus rapidement possible une sécurité juridique. Ce n'est qu'ainsi que la réforme de la police de Bosnie-Herzégovine pourra être conduite sans soulever de vague. Le principe général du retrait des certificats ne saurait être remis en question. Nous sommes disposés à examiner de près la question avec nos partenaires du groupe de coordination et de rédaction en vue de soumettre une proposition au Conseil. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement du Secrétariat, évoqué par M. Guéhenno.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Allemagne approuve totalement la direction prise par la réforme que le Gouvernement bosniaque a définie en consultation étroite avec le Conseil de mise en oeuvre de la paix et avec le Haut Représentant. L'accent a judicieusement été placé sur l'état de droit, sur l'économie et sur le renforcement des structures nationales, domaines qui exigent véritablement l'engagement de réformes. Si le Haut Représentant a donné une impulsion décisive à ces réformes, il n'en demeure pas moins que c'est au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine qu'il incombe de les mettre en oeuvre. Nous pensons que le Gouvernement est en mesure d'assurer une responsabilité plus grande encore mais qu'il ne possède toujours pas ce que nous appelons la maîtrise du processus. Tant qu'il n'y parviendra pas, les objectifs ambitieux que sont, entre autres, l'adhésion à l'Union européenne et au Partenariat pour la paix de l'OTAN, risquent fort d'être irréalisables. Je voudrais rappeler que, l'année dernière, plusieurs initiatives de réformes manifestement encourageantes ont été prises, mais que ces réformes n'ont toujours pas été mises en oeuvre.

Nous espérons sincèrement qu'il sera bientôt possible de mener à bien le processus de réforme en Bosnie-Herzégovine sans la forte pression actuellement exercée par la communauté internationale. De notre point de vue, ce qu'il faut maintenant, c'est lancer un processus de réforme durable et autonome.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter mes voeux de plein succès à la présidence du Conseil de sécurité et adresser les remerciements du Royaume-Uni à l'Ambassadeur Wang Guangya pour sa conduite avisée des travaux du Conseil durant le mois de février.

Je m'associe aux remarques que l'Ambassadeur Ryan s'apprête à faire au nom de l'Union européenne.

Considérant la sombre situation qui prévalait en Bosnie-Herzégovine il y a 10 ans, force est de constater aujourd'hui qu'un brillant succès a été atteint. Tous nos remerciements vont au Haut Représentant, à ses prédécesseurs et au Premier Ministre Terzic pour leur contribution et leur exposé de ce matin.

Il importe d'avoir le regard tourné vers l'avenir. Comme d'aucuns l'ont fait remarquer, la Bosnie-Herzégovine voit à présent s'ouvrir devant elle deux chemins distincts vers son implantation dans les structures européennes et atlantiques. Le premier, qui passe par un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, présente de grands avantages avant l'adhésion finale à l'Union européenne. Loin d'influencer uniquement les relations entre la Bosnie-Herzégovine et Bruxelles, il permettra de définir les rapports du pays avec ses voisins de l'Europe du Sud-Est ainsi que les relations de cette même région avec l'Union européenne. Je me félicite, à cet égard, du rôle accru de l'Union européenne et de toutes les contributions qu'elle apporte, en particulier sur les plans de la sécurité et de la stabilité.

Mais la deuxième voie est le Partenariat pour la paix, qui représente un objectif clef, pour une raison expliquée très simplement par Lord Ashdown, à savoir : que la participation à ce Partenariat réduira considérablement les risques de guerre ou de conflits internes. Ce Partenariat nécessitera, en effet, un commandement unifié des forces armées et facilitera une réforme bien nécessaire des différentes forces armées au sein de la Bosnie-Herzégovine. C'est une bonne chose non seulement pour la stabilité interne, mais aussi parce que cela contribue de façon capitale à réduire le niveau absurde, intenable et indéfendable,

des dépenses de défense actuelles par rapport au produit intérieur brut du pays. À mon avis, il est également indiqué de maintenir une présence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Bosnie-Herzégovine alors que va s'ouvrir la période de transition, dans les prochains mois.

L'accession de la Bosnie-Herzégovine à la situation d'État nation fonctionnel, passe, indubitablement, par une direction politique adéquate, mais également par une mise à niveau de l'état de droit à ce que nous appelons par euphémisme les normes internationales et par un processus réussi de justice et de réconciliation. La Chambre spéciale pour les crimes de guerre de Bosnie-Herzégovine sera, à cet égard, d'une importance capitale. Je conviens avec l'Ambassadeur Pleuger qu'il est nécessaire d'apporter un soutien international accru. Le Royaume-Uni a annoncé, quant à lui, qu'il contribuerait à hauteur de 10 % aux dépenses annuelles de fonctionnement de cette chambre pour les cinq prochaines années.

Au-delà de cela, l'arrestation de M. Karadzic et de M. Mladic et leur déférement devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), à La Haye, restent des conditions essentielles de la réconciliation et de la justice. Ceux qui offrent actuellement refuge et appui à ces deux accusés ne rendent vraiment pas service au peuple de Bosnie-Herzégovine. S'il n'est que justice que nous ayons et que nous favorisions une stratégie de clôture pour le TPIY, il est également tout à fait justifié de demander que ces deux individus soient traduits en justice à La Haye. Pour le Royaume-Uni, il ne saurait y avoir, sans cela, de justice véritable et de fin à l'influence malfaisante de ces deux individus. Jusqu'à ce qu'ils se retrouvent à La Haye, devant la justice, la communauté internationale n'aura pas, à notre avis, achevé sa tâche. La résolution 1503 (2003) stipule très clairement, en effet, les obligations de chacun d'entre nous à cet égard.

Lord Ashdown s'est étendu sur les questions économiques, et il est bon, en effet, d'en souligner l'importance ainsi que l'ampleur de la tâche qui attend la Bosnie-Herzégovine. La réforme économique, avec l'appui constant des institutions financières internationales et de l'Union européenne, est absolument essentielle. Nous avons trouvé encourageantes, à cet égard, les discussions tenues en marge de la dernière conférence de mise en oeuvre de la paix et nous espérons vivement que ce processus se poursuivra. À côté de la nécessité d'un développement économique, il y a la nécessité de faire échec à la criminalité organisée, non seulement à cause du manque à gagner qu'elle représente pour l'État, mais aussi de l'influence pernicieuse qu'elle exerce sur la région et même au-delà.

J'aimerais maintenant faire, pour terminer, une observation et poser deux questions. Premièrement, le Haut Représentant a évoqué la question du processus de dé-certification de quelque 800 policiers et des 150 policiers qui ont déjà fait appel. Le Groupe international de police des Nations Unies semble, à cet égard, avoir pris des décisions qui s'imposaient, même si leur application, à l'époque, en Bosnie-Herzégovine laisse techniquement à désirer. Le Royaume-Uni estime qu'il est justifié de demander aux autorités de Bosnie-Herzégovine de régulariser la situation et ce, conformément aux obligations souscrites mais non respectées. Cela a été souligné par le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, tout à l'heure. Je pense que le Conseil de sécurité devrait appuyer cette option, tout en disant qu'une procédure équitable, défensible doit être appliquée à ceux qui font appel contre leur licenciement. Il reste qu'à notre avis, il convient d'appliquer des critères très rigoureux pour toute procédure de cet ordre. Ce dont nous ne voulons pas, précisément, c'est d'un système capricieux ou d'un système qui permette le retour inacceptable d'individus qui ont été exclus à juste titre. Il faudra, à notre avis, une participation suffisante et étroite de la communauté internationale à ce processus. Comme l'Ambassadeur de l'Allemagne, je me félicite de la volonté affichée par le Secrétariat de prendre part sous une forme ou une autre à ce processus.

Je conclurai par ces deux questions : premièrement, la question de la Bosnie-Herzégovine étant une question qu'il convient de considérer dans son contexte régional, j'aimerais demander au Haut Représentant, puisque l'on n'a pas beaucoup parlé ce matin de la coopération avec Belgrade, ce qu'il pense de l'incidence des événements en Serbie-et-Monténégro et peut-être au-delà, sur la Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, on parle toujours de la culture de la dépendance. Sommes-nous arrivés à un stade où l'on peut d'ores et déjà percevoir des signes d'une diminution de cette dépendance? J'ai entrevu quelques perspectives encourageantes dans ce qu'a dit le Premier Ministre. Mais quelle est la stratégie de sortie

et le calendrier de cette sortie, pour que la Bosnie-Herzégovine évolue vers des rapports normaux avec la communauté internationale?

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars et vous assurer de toute notre coopération dans ces fonctions. Nous tenons également à féliciter l'Ambassadeur de la Chine, M. Wang Guangya, de la façon dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier. Nous remercions également le Haut Représentant, Lord Ashdown, et le Président du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Terzic, de leurs exposés très complets.

Au vu des progrès constants enregistrés en Bosnie-Herzégovine, d'après ce que l'on vient d'entendre, le débat sur la situation en Bosnie-Herzégovine n'a plus le caractère « excitant » qu'il avait il y a sept ou huit ans. C'est heureux – pour la Bosnie-Herzégovine, pour l'Union européenne, pour l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que pour la communauté internationale. C'est heureux, aussi, pour le Conseil de sécurité, et je suppose que Lord Ashdown s'en félicite également. Cela veut dire en effet que les efforts de la communauté internationale pour édifier un État autonome en Bosnie-Herzégovine approchent de la phase finale. Cela veut dire aussi que bientôt notre dilemme portera sur le désengagement de la Bosnie et sur la façon de procéder à ce désengagement.

Comme l'indique le rapport du Haut Représentant, le nombre des tâches essentielles que le Bureau doit encore effectuer est passé de six à quatre, à savoir : la consolidation de l'état de droit, la réforme de l'économie, le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et l'établissement, au niveau de l'État, d'un commandement et d'un contrôle civils des forces armées. Il reste que ce sont encore des tâches redoutables d'édification d'une nation, dans lesquelles les garants étrangers du pays devront s'engager plus profondément.

Nous notons, dans l'exposé de Lord Ashdown, que le processus de réforme – une tâche particulièrement délicate – est lancé par la communauté internationale, mais mené à bien par le Gouvernement du pays. Nous souscrivons à la stratégie du Haut Représentant, qui consiste à mobiliser un appui populaire pour ces réformes, c'est-à-dire la population nationale. Nous pensons en effet que la conscience du passé permettra à la population de savoir où elle veut aller, à partir de ce qu'elle a connu et de ce qu'elle connaît actuellement. Avoir un passé, c'est avoir le sens de l'histoire. J'espère que cette stratégie de Lord Ashdown influera notablement sur le processus. Car avoir le sens de l'histoire, c'est avoir le sens de ce qu'est son pays.

Si on considère le passé, on est amené à se poser des questions sur le présent. Il faut se demander par exemple si les réformes doivent être menées dans le cadre d'institutions existantes ou par des institutions restructurées de l'intérieur ou de l'extérieur. Nous constatons en lisant le rapport (pièce jointe S/2004/126) que le peuple et les institutions de Bosnie-Herzégovine continuent de s'en remettre à la communauté internationale pour ce qui est de prendre des décisions difficiles relatives à l'élaboration des principaux règlements et lois et, dans la plupart des cas, au paiement des factures. Nous sommes cependant encouragés de voir que des progrès ont été réalisés sur le plan de l'accomplissement de la mission pour ce qui est d'énoncer des objectifs et des points spécifiques auxquels se situera le transfert du pouvoir aux institutions locales.

Si on considère le passé, il faut aussi regarder vers l'avenir. Nous prenons acte de la préoccupation de Lord Ashdown telle qu'exprimée aux paragraphes 66 et 67 de son rapport, à savoir le nombre croissant de contestations du processus de certification des fonctionnaires de police organisé par le Groupe international de police pendant son mandat en Bosnie-Herzégovine. Il est malheureux que des fonctionnaires de police qui n'aient pas été certifiés par le Groupe international de police à cause, notamment, de leur participation à des crimes de guerre, à des abus de pouvoir ou à des activités criminelles aient exploité une lacune juridique pour obtenir leur réinsertion. Nous avons été encouragés d'entendre ce matin que le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, a reconnu la gravité de la situation et propose des solutions pour y remédier.

Une autre source de préoccupation tient au fait que les auteurs de massacres contre les civils en Bosnie-Herzégovine continuent d'échapper à la justice. Nous nous joignons à d'autres pays en exprimant notre souhait de voir les criminels de guerre traduits en

justice devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) pour crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité. Nous demandons aux autorités concernées en Bosnie-Herzégovine de coopérer pleinement afin que ces responsables soient livrés et traduits en justice. Nous attendons des autorités compétentes en Bosnie-Herzégovine qu'elles ouvrent des enquêtes et poursuivent les crimes de guerre qui ont été déférés par le Tribunal pénal international aux forces de l'ordre et aux procureurs du pays même.

Dans la situation actuelle, les gouvernements nationaux semblent avoir gardé un droit de veto, le moyen de faire entendre leur voix, et même d'entraver les réformes préconisées par le Haut Commissaire. Nous avons été satisfaits d'entendre le Président du Conseil des ministres nous dire ce matin que son gouvernement est décidé à coordonner ces réformes.

Il incombe à la communauté internationale d'être ferme, de savoir ce qu'elle fait et de veiller à ce que chacun le sache pertinemment. Nous félicitons Lord Ashdown de sa démarche interventionniste dans l'édification de la nation en Bosnie-Herzégovine, ainsi que de ses efforts de médiation entre les différents protagonistes politiques dans le pays. Nous lui souhaitons plein succès pour ce qu'il a qualifié de voie irréversible vers la souveraineté et l'intégration à l'Europe de la Bosnie-Herzégovine.

M. Motoc (Roumanie) : En tout premier lieu, je tiens à vous féliciter et à vous souhaiter bonne chance pour la présidence à laquelle vous venez d'accéder. Je félicite aussi la délégation chinoise et l'Ambassadeur Wang Guangya pour la gestion sage et efficace en tant que président du Conseil au mois de février.

Permettez-moi de saluer la présence au Conseil du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. La participation du Premier Ministre témoigne de l'intérêt partagé avec la communauté internationale pour la consolidation du processus de stabilisation de la Bosnie-Herzégovine. Je tiens également à remercier le Haut Représentant, Lord Paddy Ashdown, pour son exposé très intéressant qui vient s'ajouter à un rapport édifiant et compréhensif (S/2004/126, annexe, pièce jointe), et je saisis cette occasion pour l'assurer de tout notre soutien dans ses activités futures.

Je vais être bref puisque la Roumanie s'aligne sur la déclaration que présentera tout à l'heure la présidence irlandaise de l'Union européenne.

La Bosnie-Herzégovine est un pays important pour la Roumanie, qui attache la plus grande attention à sa stabilité, à son développement, à la mise en oeuvre complète des Accords de Dayton et aux réformes indispensables à son intégration européenne.

Cela étant dit, nous nous réjouissons d'apprendre de bonnes nouvelles de Sarajevo concernant les progrès enregistrés sur place qui sont, en bonne mesure, le résultat du travail remarquable accompli par Lord Ashdown et par son bureau. Sa contribution à cette évolution positive a été réellement décisive. D'autre part, nous sommes convaincus que les objectifs de la Bosnie-Herzégovine de s'intégrer à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) jouent aussi un rôle majeur dans les progrès enregistrés.

Nous voyons bien, dans ce contexte, que la Bosnie-Herzégovine fait des progrès tangibles dans tous les domaines importants pour la cohésion de l'État, que ce soit par la mise en place d'un Haut Conseil de la magistrature ou la création d'un organisme unique, chargé de la fiscalité indirecte ou même l'adoption de la loi sur la défense. Cela témoigne du fait que la Bosnie-Herzégovine reste engagée sur le bon chemin. Nous espérons que cette conduite servira de modèle pour l'ensemble de la région des Balkans occidentaux.

Certes, il reste encore beaucoup à faire et, en conséquence, nous sommes tout à fait d'accord avec la stratégie en quatre points avancée par le Bureau du Haut Représentant, qui vise la consolidation de l'État de droit, la réforme de l'économie, le renforcement des capacités institutionnelles au niveau de l'État et l'instauration du contrôle civil sur les forces armées au niveau de l'État. Toutes ces mesures sont essentielles à la promotion du rapprochement européen et euroatlantique de la Bosnie-Herzégovine.

L'étude de faisabilité de la Commission européenne et les exigences que l'OTAN a formulées concernant l'adhésion au Partenariat pour la paix donnent la meilleure indication des priorités que la Bosnie-Herzégovine devrait suivre pour faire avancer ses aspirations d'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. Nous encourageons les autorités de Bosnie-Herzégovine à accélérer les réformes nécessaires à cet

effet, surtout en ce qui concerne la consolidation de la réforme économique et l'amélioration de la capacité administrative – des conditions fondamentales pour la construction d'un État stable et efficace, capable de s'intégrer dans les structures européennes.

Les mesures récentes prises par les autorités de la Bosnie-Herzégovine concernant la désignation des responsables militaires représentent un progrès significatif dans le contexte des efforts demandés par la communauté internationale concernant la réforme des forces armées. Il convient aussi de saluer les progrès enregistrés par les autorités de Bosnie-Herzégovine concernant le retour des réfugiés, la reconstruction et la restitution des biens, ce qui pourrait déboucher sur un modèle pour toute la région. À ce stade, j'aimerais souligner que la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sera le signe le plus clair d'une renonciation à la logique du passé et du désir d'avancer vers un avenir plus stable et plus intègre.

La Roumanie s'intéresse profondément au progrès dans le renforcement de la police et dans la lutte contre le crime organisé. De ce point de vue, nous aimerions acquérir la certitude que les autorités de Bosnie-Herzégovine, le Haut Représentant et les autres organisations internationales actives sur le terrain prendront toutes les mesures nécessaires pour résoudre les questions soulevées par Lord Ashdown en ce qui concerne le processus de certification des fonctionnaires de police. Nous avons apprécié les précisions apportées sur ce point par le Sous-Secrétaire général, M. Jean-Marie Guéhenno.

Je saisis cette occasion pour saluer l'activité substantielle de coopération régionale menée par la Bosnie-Herzégovine en tant que pays qui assure la présidence du Processus de coopération en Europe du Sud-Est. Nous sommes persuadés que la Bosnie-Herzégovine continuera cette implication active au-delà de la passation du mandat à la Roumanie, à partir du mois d'avril. D'ailleurs la Roumanie développe avec la Bosnie-Herzégovine une bonne coopération sur le plan politique et économique, tout en étant aussi présente dans ce pays avec des militaires et policiers qui participent aux forces internationales.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour saluer la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne en vue du transfert de la mission de la Force de stabilisation à l'Union européenne, signe encourageant de l'émergence d'une vision commune des deux piliers de la stabilité dans les Balkans quant à l'avenir de la région.

La Roumanie espère vivement que l'année 2004 sera marquée en Bosnie-Herzégovine par des progrès substantiels au niveau de l'état de droit, de la consolidation politique et sociale, de la coexistence interethnique et du développement économique.

M. Valle (Brésil) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter et vous souhaiter un grand succès dans la conduite de nos travaux au mois de mars, et vous assurer de la collaboration étroite de la délégation brésilienne.

J'ajoute notre reconnaissance à l'Ambassadeur Wang Guangya, Représentant permanent de la Chine, qui a présidé avec une compétence remarquable le Conseil de sécurité le mois dernier.

Ma délégation se réjouit de la présence parmi nous aujourd'hui du Premier Ministre de la Bosnie-Herzégovine, Adnan Terzic, ainsi que du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Lord Paddy Ashdown, et du Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno.

Nous voudrions saisir l'occasion de la présence du Premier Ministre Terzic au Conseil de sécurité pour dire combien nous sommes satisfaits des progrès accomplis par le peuple bosniaque depuis la signature des Accords de Dayton en 1995. La présentation complète de Lord Ashdown et son témoignage personnel nous permettent d'identifier clairement les domaines dans lesquels des progrès sensibles ont été enregistrés et de cerner de plus près les faits nouveaux moins positifs qui appellent des améliorations.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Il est gratifiant de noter les trois priorités auxquelles Lord Ashdown est attaché : consolider l'état de droit, faire progresser la réforme économique, et continuer à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des institutions dirigeantes principales de la Bosnie-Herzégovine – domaines clefs où des progrès effectifs sont à réaliser. Nous nous félicitons de l'adoption, par le Parlement de la Fédération, du Code de procédure civile et de la mise en place du Haut Conseil de la magistrature unique, à l'échelon de l'État. Ce ne sont là que deux exemples de ce qu'il a été possible de faire grâce au dialogue et à la coopération. Des structures

multiethniques à l'échelon de l'État sont mises en place – ou ont déjà été créées –, signe que les barrières ethniques ne peuvent être surmontées que par le dialogue et les efforts politiques et économiques conjoints.

Nous prenons également acte des progrès enregistrés dans l'exécution du projet d'une chambre spéciale pour les crimes de guerre et en ce qui concerne l'Agence d'information et de protection de l'État et l'accomplissement des mandats des trois commissions créées pour la mise en oeuvre de réformes importantes au sein de l'État ainsi que des programmes pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans des conditions viables.

En outre, le Conseil est conscient des difficultés qu'il reste à surmonter. Le commandement et le contrôle communs des forces armées de la Bosnie-Herzégovine au niveau de l'État ainsi que le statut de la ville de Mostar n'en sont que deux exemples. Néanmoins, la situation générale, notamment les relations avec ses voisins, est constructive et encourageante.

Je voudrais également dire un mot sur le rôle important joué par l'engagement constructif des autres partenaires, en particulier la Commission européenne et la Force de stabilisation (SFOR), une force multinationale déployée sous l'égide de l'OTAN dans le but d'apporter une aide solide à ce processus. Je souligne également la contribution importante de la Mission de police de l'Union européenne à la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine. Il est encourageant de noter que la paix est à portée de main car la collaboration et la coopération internationales font partie intégrante du processus de paix.

Dans ce cas particulier, l'environnement européen et les perspectives réelles de participation aux structures politiques et économiques sont des éléments importants pour encourager toutes les parties concernées à tenir leurs engagements à l'égard du processus de paix. Les normes européennes, comme l'a indiqué à plusieurs reprises Lord Ashdown, sont respectées, et nous devons féliciter toutes les parties pour les bons résultats obtenus grâce à leurs efforts.

Enfin, nous sommes encouragés par le fait que les Gouvernements de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie-et-Monténégro prennent des mesures nouvelles pour instaurer de meilleures relations de voisinage et consolider la paix. Ma délégation les félicite de ces gestes importants, et nous les invitons à faire passer un message de bonne volonté et de confiance à tous leurs citoyens et à leurs peuples.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis certain que sous votre direction avisée, les travaux du Conseil ce mois-ci seront très fructueux. Je voudrais également remercier les membres du Conseil de l'appui et de la coopération qu'ils m'ont manifestés durant la présidence chinoise du Conseil le mois dernier.

Je souhaite la bienvenue à M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, qui est venu à New York pour prendre part à la séance d'aujourd'hui et qui a fait une importante déclaration. Les questions qu'il a soulevées et les recommandations qu'il a faites méritent l'examen approfondi du Conseil.

Je remercie le Haut Représentant, Lord Ashdown, de son exposé détaillé et apprécie ses efforts inlassables pour contribuer à la mise en oeuvre de l'Accord de paix et aider le peuple de la Bosnie-Herzégovine dans l'édification de sa nation.

C'est avec plaisir que nous avons appris que la situation en Bosnie-Herzégovine se stabilise. Les relations interethniques s'améliorent, l'effort de reconstruction économique commence à porter fruit, le processus de retour des réfugiés est sur le point de s'achever et les relations avec les pays voisins s'améliorent chaque jour. Les progrès enregistrés dans le processus de paix en Bosnie-Herzégovine, qui n'ont pas été aisés à obtenir, sont encourageants. Nous voudrions féliciter le Gouvernement et le peuple de la Bosnie-Herzégovine, et espérons sincèrement que les parties bosniaques poursuivront leurs efforts en ce sens en continuant d'améliorer la confiance mutuelle et la coopération et de faire progresser le processus de paix.

En même temps, nous avons pris note de ce que la consolidation des capacités des institutions dirigeantes au niveau de l'État en Bosnie-Herzégovine doit encore être améliorée. En particulier, le processus de réforme de la police et de l'appareil judiciaire continue de se heurter à des difficultés. Nous sommes d'avis qu'il devrait constituer la tâche prioritaire du Haut Représentant durant la première moitié de l'année.

Nous appuyons la coopération active du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine avec le Haut Représentant dans l'exécution de ses travaux. Nous avons la certitude qu'avec l'aide de la communauté internationale, le peuple de la Bosnie-Herzégovine continuera d'enregistrer des progrès dans l'édification de la nation, s'engagera dès que possible sur la voie d'un développement autonome et parviendra en fin de compte à s'intégrer à l'Europe.

La paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine auront une incidence notable sur la paix et le développement durables de la région dans son ensemble. La Chine a toujours suivi de près l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous continuerons, de concert avec la communauté internationale, à apporter notre contribution à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation française, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, qui promet d'être un mois de travail intensif et fructueux. Je souhaite également exprimer les remerciements de la délégation pakistanaise à l'Ambassadeur Wang, de la Chine, pour sa direction avisée des travaux du Conseil le mois dernier. Il ne nous a pas surchargés de travail, sauf le dernier jour, lorsqu'il nous a appelés pour une séance tardive dimanche soir.

Je tiens également à saisir cette occasion pour transmettre nos condoléances au peuple et au Gouvernement de la Macédoine pour la disparition inattendue du Président Trajkovski dans un accident d'avion en Bosnie-Herzégovine.

Nous nous félicitons aujourd'hui de la présence au Conseil de M. Adnan Terzic, Président du Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine. Plus tôt cette semaine, le 1er mars, la Bosnie-Herzégovine a fêté le douzième anniversaire de son indépendance. Le Président Musharraf et le Premier Ministre Jamali ont tous deux envoyé des messages de félicitations au Gouvernement et au peuple frères de Bosnie-Herzégovine, et je souhaite saisir cette occasion pour exprimer encore une fois notre amitié fraternelle au Premier Ministre Terzic aujourd'hui. Je l'assure également de l'engagement continu et inébranlable du Pakistan à l'égard de son pays et de son peuple sur la voie de la paix et de la prospérité.

En tant que membre du Conseil, nous continuerons d'appuyer les demandes d'assistance à la Bosnie-Herzégovine que M. Terzic a faites ici aujourd'hui afin de réaliser les objectifs énoncés.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercier de son exposé fort instructif. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, pour ses observations.

Aujourd'hui, 12 ans après une guerre tragique, la Bosnie-Herzégovine est un pays plus pacifique et plus stable; ce ne sont plus les champs de la mort et le nettoyage ethnique de la dernière décennie. Et ceci est dû en grande partie à l'engagement continu de la communauté internationale en faveur de la Bosnie-Herzégovine. Mais plus encore, c'est au peuple courageux de Bosnie-Herzégovine et à ses dirigeants qu'il faut, dans une large mesure, attribuer le mérite des progrès réalisés. Ils ont montré qu'ils étaient décidés à reconstruire une nation déchirée par la haine, les agressions et les intrigues internationales.

Nous apprécions les efforts déployés par Lord Ashdown pour promouvoir l'état de droit, faciliter le retour des réfugiés, appuyer les efforts de reconstruction et les réformes économiques, procéder à une refonte des structures administratives et mettre sur pied les capacités de production et d'emploi du pays. Ces efforts ont aidé la Bosnie-Herzégovine à se rapprocher des objectifs qui sont les siens : une paix durable et une intégration nationale.

Mais aujourd'hui, Lord Ashdown nous a fait savoir que tout ne va pas encore tout à fait bien en Bosnie-Herzégovine, que le rétablissement de la coexistence que connaissait la Bosnie avant la guerre reste une aspiration et n'est pas encore une réalité. Il a évoqué la lenteur des réformes, ce qui nuit à l'intégration nationale. Nous notons que les succès enregistrés à Brcko ne se sont toujours pas répétés à Mostar. Par ailleurs, le processus de paix est encore menacé par les réseaux criminels organisés, les nationalistes extrémistes et les criminels de guerre qui sont toujours en liberté. Il est étonnant que l'on ne puisse pas trouver Karadzic et Mladic sur un territoire bien plus petit, par exemple, que la frontière afghano-pakistanaise, où se cacherait Oussama ben Laden. Lord Ashdown a également fait état de ses préoccupations

quant à la reprise économique de la Bosnie-Herzégovine.

Nous prenons note des remarques du Premier Ministre Terzic, à savoir qu'aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine n'est « qu'un autre pays d'Europe bien engagé dans le processus de transition ». Le peuple pakistanais a des liens historiques avec le peuple de la Bosnie-Herzégovine, des liens qui ont été renforcés pendant l'histoire récente, tragique et violente de la Bosnie. C'est pourquoi nous sommes très attachés aux objectifs de paix, d'harmonie et de prospérité en Bosnie-Herzégovine et souhaitons, comme l'a déclaré Lord Ashdown, que l'histoire de ce pays soit une « réussite exemplaire » et que la Bosnie-Herzégovine devienne un pays européen moderne.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Président du Conseil des Ministres, M. Terzic, et à ses collègues, et pour remercier le Haut Représentant, Lord Ashdown, de l'exposé excellent qu'il nous a présenté aujourd'hui et en fait, de tous les efforts qu'il déploie en Bosnie-Herzégovine.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui dans les différents rapports, nous constatons de véritables progrès en Bosnie-Herzégovine. Des mesures importantes ont été prises dans la réforme de la défense; une seule taxe sur la valeur ajoutée a été promulguée à l'échelle du pays et un service national des douanes a été mis en place; des progrès ont été réalisés dans le renforcement de l'état de droit et dans la promotion du retour continu des réfugiés et des personnes déplacées, ce qui a presque permis d'achever le programme d'application de la loi sur la propriété; et le Haut Représentant a pris la décision de promulguer un nouveau statut pour Mostar.

Ce sont là des réalisations d'importance, preuve que le peuple de Bosnie-Herzégovine souhaite laisser derrière lui les divisions et les ravages de la guerre pour aller vers un avenir prospère en tant que membre à part entière de la communauté internationale. Les États-Unis s'en félicitent et continueront d'encourager et d'appuyer ces efforts.

En guidant cette transition, le Haut Représentant, Lord Ashdown, a fait la preuve de ses capacités de dirigeant, et je tiens à le remercier pour l'excellent travail que lui-même et son équipe font au nom de la communauté internationale et du peuple de Bosnie-Herzégovine. Il peut continuer à compter sur les États-Unis pour l'aider à relever les défis qui l'attendent. S'agissant de la question qu'il a soulevée à propos de la police, nous pensons que les décisions de l'ONU relatives aux membres de la force de police doivent être respectées et maintenues, et nous demandons aux autorités de Bosnie-Herzégovine de prendre immédiatement les décisions y afférentes.

Je tiens également à féliciter le Haut Représentant d'avoir pris des mesures contre ceux qui fournissent un appui financier et logistique aux personnes inculpées de crimes de guerre par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). La décision de geler les avoirs de 10 individus ayant aidé des criminels de guerre en fuite et le retrait de Mirko Sarovic de son poste de Vice-Président du Parti démocratique serbe ont été des messages très clairs. La communauté internationale est déterminée à traduire en justice devant le TPIY les criminels de guerre inculpés, en particulier Radovan Karadzic et Ratko Mladic.

Le fait que les autorités locales, en particulier celles de la Republika Srpska, n'aient pas respecté les engagements qu'elles avaient pris à Dayton de remettre les personnes inculpées par le TPIY, retarde les progrès de la Bosnie-Herzégovine sur la voie d'un retour à la normale et à la prospérité. La communauté internationale intensifiera les pressions et multipliera les demandes pour que les individus et les organisations qui aident les criminels de guerre inculpés en fuite soient comptables de leurs actes. Ceux qui abritent ces inculpés empêchent tout le peuple de Bosnie-Herzégovine, et en particulier celui de la Republika Srpska, de parvenir à une sécurité et à une prospérité accrues par le biais de l'intégration dans les institutions euroatlantiques. Il est grand temps de régler cette question.

Tandis que le TPIY jugera Karadzic, Mladic et d'autres personnalités haut placées qui sont les principaux responsables des crimes qui relèvent de la compétence du TPIY, il est important que d'autres cas soient confiés à des juridictions nationales compétentes. La mise en place d'une « Chambre des crimes de guerre » nationale est un élément clef du plan d'achèvement des travaux du TPIY et du renforcement de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine. Nous prenons note des observations du Haut Représentant concernant la revitalisation de cet effort et nous espérons voir des résultats très rapidement.

Les dirigeants de la Bosnie-herzégovine ont encore beaucoup de défis à relever. Pour demeurer un partenaire plein et entier dans la guerre internationale contre le terrorisme, la Bosnie-Herzégovine devrait agir avec célérité pour parachever la réforme des services de renseignements, notamment en adoptant le projet de loi portant création d'un service de renseignements unique, sous contrôle de l'État. Les autorités doivent également amender la loi sur l'Agence d'information et de protection de l'État, afin que cette dernière dispose de tous les pouvoirs d'enquête et de répression au niveau de l'État.

Nous félicitons l'entité et le Parlement d'avoir eu le courage d'adopter la loi établissant le commandement et le contrôle des forces armées au niveau de l'État. Toutefois, la lenteur à appliquer la loi sur la défense met en péril le souhait de la Bosnie-Herzégovine d'être invitée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à rejoindre le Partenariat pour la paix d'ici à la fin juin. Un Ministre de la défense compétent et respecté devrait être nommé le plus rapidement possible afin de superviser la création du Ministère d'État de la défense, qui est l'une des conditions posées à l'adhésion au Partenariat pour la paix. Les critères pour la réforme du secteur de la défense approuvés par l'OTAN doivent également être atteints.

Nous saluons les nombreux progrès encourageants dont a fait état le Haut Représentant. Néanmoins, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par Lord Ashdown pour que des progrès plus rapides soient enregistrés sur les questions clefs et sur la réforme et je me félicite de l'engagement manifesté par le Président du Conseil des ministres. De concert avec le Haut Représentant et avec nombre d'autres nations solidaires, les États-Unis sont prêts à aider ceux qui, en Bosnie-Herzégovine, veulent faire avancer leur pays vers un avenir stable en en faisant une démocratie moderne et un partenaire euratlantique fort.

M. Aho-Glele (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation, en vous félicitant pour la présidence du Conseil qu'assure votre pays, la France, pour le mois de mars, voudrait vous assurer de sa pleine coopération dans la recherche des solutions propices aux problèmes de paix et de sécurité qui défient la communauté internationale. Nous disons ici également toute notre appréciation à la délégation de la Chine pour la dextérité avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

Nous saluons la présence parmi nous du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes solidaires avec son pays pour les progrès considérables accomplis dans la voie de la paix et de la solidarité et qu'il vient de nous présenter si brillamment.

Nous avons pris note avec un grand intérêt du dernier rapport d'étape du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Ce rapport souligne de façon concordante les progrès réalisés par ce pays au cours de ces dernières années et les actions pertinentes en cours pour consolider les acquis. Nous avons également pris note des observations très pertinentes de M. Jean-Marie Guéhenno.

Nous constatons que la Bosnie-Herzégovine s'est résolument engagée dans la voie de la réconciliation et de la reconstruction nationales. Les institutions sont en train d'être progressivement mises en place. Des efforts sont faits en direction de tous ceux qui ont tant souffert de la guerre et qui attendent justice et réparation. Un nombre considérable de réfugiés et de personnes déplacées ont retrouvé leurs foyers. En outre, de nombreuses réformes sont entreprises et concourent au redressement progressif de l'économie du pays. Nous sommes persuadés qu'en persévérant dans cette voie la Bosnie-Herzégovine pourra définitivement tourner les pages sombres de son passé douloureux.

Nous exhortons les autorités de la Bosnie-Herzégovine à rechercher des solutions idoines aux problèmes institutionnels auxquels le pays est confronté, notamment en ce qui concerne la police et la mise en place de la Chambre des crimes de guerre.

Au plan politique, nous notons avec préoccupation les difficultés énoncées, comme par exemple les divisions sur la base de l'appartenance ethnique ainsi que la tension au niveau des deux grands partis. Nous encourageons vivement les deux partis à poursuivre le dialogue dans un esprit constructif et dans le respect des normes démocratiques. Nous espérons que les élections municipales prévues pour le mois d'octobre 2004 créeront les conditions optimales pour l'enracinement de la démocratie dans le pays.

Autant le maintien du statu quo à Mostar comporte de réels risques pour la stabilisation du pays, autant il est urgent de régler le problème relatif au statut de cette ville. C'est pourquoi nous nous

félicitons de la stratégie adoptée pour réunifier la ville. Nous encourageons le Haut Représentant à poursuivre le dialogue avec les différents groupes ethniques concernés pour régler au mieux le problème.

En ce qui concerne Srebrenica, ma délégation voudrait renouveler sa compassion aux parents des victimes de la guerre. Nous souhaitons que la page douloureuse du point sur les personnes disparues ou décédées puisse être rapidement tournée afin que cette ville retrouve de nouvelles forces pour faire face à son avenir.

Nous saluons les bons rapports de voisinage que la Bosnie-Herzégovine a établis avec ses voisins. L'Accord tripartite entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro sur la délimitation et l'inviolabilité des frontières entre ces trois pays constitue un gage de paix et de stabilité dans la région.

Nous saluons également la mise à jour du plan d'exécution de la mission du Haut Représentant. Nous lui renouvelons notre ferme soutien pour la mise en oeuvre des principales tâches restantes qu'il a identifiées pour achever son mandat, à savoir la consolidation de l'État de droit, la poursuite de la réforme de l'économie, le renforcement de la gouvernance, l'établissement de l'autorité politique et du contrôle civil sur les forces armées. Ces tâches sont d'une importance cruciale pour l'avenir du pays.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil et exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Wang et à sa délégation pour avoir dirigé, avec efficacité et compétence, nos travaux durant le mois dernier.

Je voudrais également remercier le Haut Représentant, Lord Paddy Ashdown, de l'exposé complet qu'il vient de présenter sur la situation en Bosnie-herzégovine et me réjouir de la présence parmi nous de S. E. M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine.

Comme le rapport de Lord Ashdown le met en exergue, des progrès significatifs ont été obtenus dans le cadre de la consolidation de l'État de droit, du relèvement économique et du renforcement des capacités institutionnelles de la Bosnie-Herzégovine, en vue de lui permettre d'assumer pleinement son rôle d'État souverain, ce dont ma délégation ne peut, à l'évidence, que pleinement se réjouir.

Les résultats réalisés dans le processus de réforme au cours de la période considérée confortent, en effet, notre objectif commun de faire de la Bosnie-Herzégovine un État fort et stable et de mettre fin à la parcellisation de ses compétences et prérogatives. Ma délégation se félicite, à cet égard, que certaines compétences aient été transférées des deux entités à l'État central, à travers l'inauguration d'une politique intégrée dans le domaine de la défense, avec la mise en place d'un commandement et d'un contrôle communs des forces armées et d'un Ministère de la défense au niveau de l'État de la Bosnie-Herzégovine.

L'autre progrès substantiel enregistré dans l'entreprise du renforcement de l'État de la Bosnie-Herzégovine est sans conteste l'adoption d'une loi sur le système de fiscalité indirecte, abolissant les administrations douanières des entités et mettant en place un système d'impôt indirect unifié au niveau de l'État.

La Bosnie-Herzégovine saura sans doute consolider davantage ces précieux acquis par l'adoption d'une loi sur la réforme des services de renseignements, en vue de lui permettre de faire face efficacement au terrorisme et à la criminalité organisée ainsi qu'aux différentes menaces, au bénéfice de tout le peuple de la Bosnie-Herzégovine. Dans le même ordre d'idée, nous estimons que la décision de Lord Ashdown de réunifier la ville de Mostar est venue mettre fin à 12 ans de division et offre à tous les habitants l'opportunité de participer, de façon collective et équitable, à la gestion des affaires de leur ville. La réunification de Mostar, en plus de la charge hautement symbolique qu'elle véhicule, concourt, à l'évidence, à la consolidation de l'État de la Bosnie-Herzégovine et à l'instauration des structures unifiées et d'une société tolérante et multiethnique se démarquant des clivages ethniques qui ont prévalu dans cette ville.

Les actions prises récemment dans le domaine de la réforme judiciaire ont aussi permis de mesurer le chemin parcouru dans l'édification d'un État de droit en Bosnie-Herzégovine et la consécration de la primauté du droit et de la justice. Le nouveau système juridique de la Bosnie-Herzégovine vise à la fois à garantir le respect de la loi et à créer un système national capable de prendre la relève du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et d'assurer le succès de la stratégie d'achèvement de ses travaux. Il est absolument impérieux, à cet égard, que les

criminels de guerre encore en fuite soient activement recherchés, arrêtés et jugés.

Ceci dit, la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine exige également que soit élaborée une stratégie de développement économique et social qui repose sur le redressement économique et la promotion des investissements étrangers. Nous espérons que l'Initiative Bulldozer sera en mesure de surmonter les obstacles qui se dressent devant la libéralisation de l'économie et la croissance économique et d'assurer la création d'emplois.

La reconstruction et la consolidation de la Bosnie-Herzégovine ont en outre besoin d'une réconciliation et d'une coexistence véritables entre les différentes communautés du pays. Il est à cet égard essentiel que soient développées la compréhension mutuelle et la confiance entre toutes les composantes de la Bosnie-Herzégovine et que soient dépassés les ressentiments et les réflexes d'ordre ethnique. Il est encourageant, de ce point de vue, de noter que près d'un million de réfugiés et de personnes déplacées avaient regagné leur foyer d'origine fin 2003. Nous souhaitons que les 350 000 réfugiés restants puissent en faire de même assez rapidement.

Le peuple de la Bosnie-Herzégovine se doit de transcender ses différences et de se préparer à assumer seul la responsabilité de son destin. La déclaration commune faite récemment par tous les partis représentés au sein de la Chambre des représentants de la Bosnie-Herzégovine, dans laquelle ils ont fait part de leur disponibilité à trouver un consensus pour réaliser les objectifs que Lord Ashdown s'est assignés, constitue dans ce contexte un signal positif très fort que nous nous devons d'accompagner et de soutenir.

Enfin, mon pays souhaite plein succès aux efforts du Haut Représentant et l'encourage à poursuivre la mise en oeuvre de son programme.

Le Président : Les délégations du Conseil se sont toutes exprimées. Je les remercie des paroles aimables qu'elles ont prononcées à mon endroit.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je voudrais tout d'abord dire que je suis très sensible à la présence, aujourd'hui parmi nous, de M. Terzic, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Nous l'avons écouté avec attention. Je remercie Lord Ashdown pour son exposé et M. Guéhenno pour sa déclaration.

Je m'associe à l'intervention que prononcera le Représentant permanent de l'Irlande au nom de l'Union européenne. Je me contenterai donc de deux commentaires.

En premier lieu, je souhaite réaffirmer le soutien de la France à l'action entreprise par Lord Ashdown en Bosnie-Herzégovine, action que nous apprécions beaucoup. Les priorités qu'il poursuit pour sa mission sont également les nôtres : état de droit et justice, réforme et développement économique, lutte contre le crime organisé, réformes structurelles, retours. Sa détermination a permis d'obtenir de nouveaux progrès considérables sur ces différentes questions. Je relèverai notamment la création d'un Haut Conseil de la magistrature, la réorganisation au niveau national du secteur de la défense et l'introduction d'une administration nationale pour la fiscalité indirecte. Ces progrès vont aussi dans le sens de la construction d'un État moderne, compatible avec le rapprochement avec l'Union européenne, tel que confirmé au Sommet de Thessalonique de juin dernier. Je souhaite à cet égard remercier le Haut Représentant pour son rôle pour amener la Bosnie-Herzégovine vers un accord de stabilisation et d'association.

En deuxième lieu, je souhaite souligner notre grande vigilance dans l'application concrète des réformes que le Haut Représentant a su obtenir. Nous notons, en effet, que des résistances locales perturbent parfois l'adoption puis la mise en oeuvre de certaines réformes. Sur la question particulière de la certification des policiers locaux, nous appelons les autorités de Bosnie-Herzégovine à respecter la légalité internationale. Nous avons bien noté les interventions de Lord Ashdown et de M. Guéhenno sur ce point. Nous sommes aussi très attachés à la coopération de toutes les autorités du pays avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Sur ce plan, nous notons que des progrès sont nécessaires.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union

européenne. Les pays en voie d'adhésion, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie; les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie; et les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège, s'associent à la présente déclaration.

Puisqu'il s'agit de ma première intervention devant le Conseil de sécurité sous votre présidence, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à ces fonctions. Mes félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wang Guangya, de la Chine, qui a su diriger avec brio les délibérations du Conseil durant le mois de février.

En premier lieu, je remercie Lord Ashdown de son rapport détaillé et instructif. En second lieu, je salue la présence de M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. J'adresse également mes remerciements au Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno pour sa précieuse contribution de ce matin.

Le travail réalisé par le Haut Représentant et son Bureau revêt une très grande importance pour la pleine mise en oeuvre de l'Accord de Dayton et pour la consolidation de la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne (UE) tient à souligner son appui au Haut Représentant Ashdown, qui occupe également les fonctions de Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, du fait notamment qu'il s'attache à faire avancer l'état de droit, à soutenir la croissance économique et à promouvoir la création d'emplois par la voie des réformes.

Le Sommet UE-Balkans occidentaux qui s'est tenu à Thessalonique en juin dernier a clairement confirmé que l'Union européenne et les pays de la région ont pour objectif commun l'intégration de ces derniers aux structures européennes. Cette intégration se fera à travers le processus de stabilisation et d'association renforcé. La vitesse à laquelle les pays de la région avanceront sur cette voie relève uniquement de leur ressort. Elle dépendra de leur aptitude à conduire des réformes, avec le concours entier de l'Union européenne.

L'UE est activement engagée dans le processus de réforme. En novembre 2003, la Commission européenne a présenté les conclusions d'une étude de faisabilité sur la capacité de la Bosnie-Herzégovine de négocier un accord de stabilisation et d'association. L'UE engage le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine à redoubler d'efforts en vue de la réalisation des 16 objectifs prioritaires – parmi lesquels figurent l'amélioration de la gestion des affaires publiques et de l'administration, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'intensification de la lutte contre le crime organisé et la corruption, le renforcement de l'état de droit, la réforme des droits de l'homme et les réformes économiques – dont l'étude de faisabilité met en évidence le caractère impérieux avant toute ouverture de négociations autour d'un accord de stabilisation et d'association. La Commission espère être en mesure de formuler une recommandation concernant l'ouverture de telles négociations au cours du deuxième semestre de 2004. L'UE prête déjà son concours à la conduite de ces réformes, notamment en intervenant de façon ciblée dans le cadre de son programme communautaire d'assistance à la reconstruction, au développement et à la stabilisation.

Le partenariat européen avec la Bosnie-Herzégovine permettra au Gouvernement bosniaque de décider avec l'Union européenne des priorités globales en matière de mesures à prendre. Ce partenariat est actuellement mis sur pied par la Commission européenne, dans le cadre des 16 réformes recensées dans l'étude de faisabilité. Le Conseil européen a également décidé que l'une des quatre priorités initiales de la stratégie de sécurité européenne serait d'élaborer une politique globale cohérente pour la Bosnie-Herzégovine.

Il y a eu d'importants progrès en Bosnie-Herzégovine dans des domaines tels que la réforme du système judiciaire et de la défense. Mais le rythme de la réforme s'est ralenti. Il reste beaucoup à faire pour revitaliser l'économie et consolider les structures centrales de l'État. C'est aux autorités locales qu'incombe cette responsabilité, et elles doivent pour cela s'engager pleinement dans le processus de réforme. Leur coopération avec la communauté internationale est également essentielle. L'Union européenne appuie entièrement la décision récente de Lord Ashdown de promulguer un nouveau statut pour la ville de Mostar.

L'Union européenne appuie énergiquement le message clairement exprimé dans la résolution 1503 (2003) du Conseil de sécurité, à savoir que les pays de

la région doivent améliorer et intensifier leur coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Une coopération totale avec le Tribunal, en particulier au niveau de l'arrestation et du transfèrement des accusés à La Haye, est en effet capitale si la Bosnie-Herzégovine veut évoluer vers l'adhésion à l'Union européenne, tout comme est essentiel le respect des demandes du Tribunal en ce qui concerne les documents à fournir, l'accès aux archives et la mise à disposition des témoins. Nous rappelons qu'il faut intensifier les efforts pour déférer Radovan Karadzic, Ratko Mladic et Ante Gotovina au Tribunal.

L'Union européenne appuie les efforts déployés actuellement par le Haut Représentant, M. Ashdown, pour mettre en place une chambre spéciale pour les crimes de guerre au sein du Tribunal de Bosnie-Herzégovine. Il s'agit d'une mesure importante pour le renforcement des institutions judiciaires dans le pays, et qui contribuera aux progrès notables enregistrés actuellement en Bosnie-Herzégovine dans la mise en place d'une société fondée sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

L'Union européenne prend une part active au maintien de la sécurité en Bosnie-Herzégovine, par le biais de la Mission de police de l'Union européenne (MPUE). Je voudrais, à cette occasion, exprimer notre profonde tristesse suite à la disparition prématurée du chef de la MPUE, le Commissaire Sven Frederiksen, survenue récemment en Bosnie-Herzégovine. Nous assurons son successeur, le Commissaire Kevin Carty, de tout notre appui, alors qu'il s'attèle aux tâches délicates à mener à bien. Il importe également de progresser vers un règlement des problèmes juridiques provoqués par le processus de certification des fonctionnaires de police, et nous attendons beaucoup d'un nouvel effort mené en coopération avec l'ONU pour résoudre le problème.

L'Union européenne a également confirmé sa volonté de mettre en place une mission permettant d'assurer la relève de la Force de stabilisation, dans le contexte de l'intégration européenne et d'un traitement global cohérent de la question de Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous avons entamé le travail préparatoire, en consultation étroite avec l'OTAN, tout en associant pleinement les autorités de Bosnie-Herzégovine au processus.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : Je vais présenter une version abrégée de ma déclaration, dont la version intégrale est maintenant distribuée et se trouve également sur le site Internet de la mission croate. Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier Lord Ashdown de son exposé particulièrement complet, instructif et encourageant.

La question de Bosnie-Herzégovine est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis maintenant des années et je manquerais à mon devoir si je ne reconnaissais pas les succès notables obtenus sous l'égide de l'ONU à cet égard, qui vont de la stabilisation militaire, par le biais de la Force de mise en oeuvre et de la Force de stabilisation, à la réforme de la police menée par le Groupe international de police des Nations Unies et au retour des réfugiés. Ce bilan exemplaire de la communauté internationale en matière de stabilisation, de renforcement de la confiance et de réconciliation après un conflit devra être suivi d'un effort analogue dans le domaine économique.

La Croatie, qui est maintenant engagée de manière irréversible dans le processus d'intégration européenne, comprend que la perspective claire et certaine d'une adhésion à l'Union européenne de tous les pays d'Europe du Sud-Est est la meilleure incitation qui soit pour ces pays, comme pour la région en général, à engager un processus de réforme. La conséquence directe en est l'extension de la stabilité démocratique et l'expansion de la zone européenne de paix, de coopération et de développement à la Bosnie-Herzégovine et aux autres pays voisins de la Croatie. Nous sommes bien conscients de la possibilité qui s'ouvre ainsi à nous et de la responsabilité qui l'accompagne, et nous sommes prêts à les saisir.

La Croatie souhaite avoir dans son voisin de Bosnie-Herzégovine un partenaire intégré et unifié, un État stable et prospère, doté d'institutions solides et de mécanismes économiques harmonisés lui permettant de coopérer fructueusement avec tous les États de la région. Les relations politiques qu'entretiennent nos deux pays ouvrent la voie à des perspectives prometteuses de progrès de la coopération économique. L'accord bilatéral de libre-échange entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine est en vigueur depuis 2001. Depuis, les échanges commerciaux ont augmenté de 30 % chaque année, pour atteindre, l'année dernière, le chiffre d'un milliard de dollars. La Croatie fait partie des plus grands investisseurs en Bosnie-Herzégovine et

la Bosnie-Herzégovine est l'un des marchés les plus importants de la Croatie. La Croatie et ses institutions, notamment la Banque croate de reconstruction et de développement, continueront d'encourager le secteur privé à investir en Bosnie-Herzégovine afin de renforcer le développement et d'accroître les échanges entre les deux pays.

L'investissement en Bosnie-Herzégovine représente bien davantage qu'une simple opération financière ou l'application ciblée d'une stratégie économique rentable. Il constitue également un investissement hautement rentable dans la stabilité, la coopération, le développement et la démocratie de l'Europe du Sud-Est.

La Croatie appuie vigoureusement les réformes qui ont été engagées, particulièrement au niveau du renforcement du système judiciaire, du secteur militaire et de la création d'un marché unique.

Une nouvelle dynamique semble se mettre en place au sein des organes politiques de Bosnie-Herzégovine, prêts à prendre en charge le processus de réforme. C'est là un fait positif, que la Croatie appuie sans réserve. Le processus de prise en charge par un pays de son propre avenir est une tâche redoutable, mais c'est la seule façon d'évoluer et de créer un État viable prêt à tenir sa place sur la scène européenne et mondiale.

L'engagement politique des dirigeants des trois nations constitutives de la Bosnie-Herzégovine envers la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton et le renforcement des institutions reste essentiel. À cet égard, la Croatie estime que la question du changement constitutionnel, par le biais des institutions de Bosnie-Herzégovine, est un intérêt légitime, et le droit le plus absolu des parties prenantes de l'échiquier politique.

L'aide de la Croatie aux populations croates de Bosnie-Herzégovine est transparente et axée principalement sur les programmes économiques, culturels et sociaux. Le bien-être des Croates en Bosnie-Herzégovine et la protection totale de leurs droits font toujours partie des intérêts stratégiques de la République de Croatie. En ce qui concerne la position actuelle des Croates en Bosnie-Herzégovine, il faut dire qu'il reste encore beaucoup d'améliorations à apporter. Nous espérons, à cet égard, que la communauté internationale prendra des dispositions encore plus efficaces pour veiller au respect de l'égalité de toutes les populations constitutives de ce pays. Tout en offrant tout son appui au peuple croate de cet État voisin, la Croatie continuera d'appuyer l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi que les efforts pour appliquer les réformes économiques, juridiques et politiques qui s'imposent.

En outre, la Croatie est disposée à aider la Bosnie-Herzégovine à saisir l'occasion historique qui s'offre à elle d'adhérer au Partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans un proche avenir. La Croatie est prête, également, à apporter son concours à la Bosnie-Herzégovine dans ses ambitions d'adhésion à l'Union européenne. Nous sommes confiants que le progrès de la Croatie vers l'Union européenne, qui nous donne des raisons d'optimisme, profitera également au bien-être de la Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Bosnie-Herzégovine, en tant que voisin et État partenaire, figure en tête de liste des priorités de la Croatie. Le renforcement des conditions en vue d'un nouveau développement économique, le plein respect de l'état de droit, l'attrait de l'investissement étranger et la mise sur pied de services civils et d'institutions étatiques constituent la voie claire dans laquelle doit s'engager la Bosnie-Herzégovine. La Croatie est disposée à apporter toute l'aide disponible pour rendre aussi brève que possible cette route difficile pour la Bosnie-Herzégovine.

Le Président : Le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine a demandé à faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Terzic (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque* : *interprétation fournie par la délégation*) : Je vous remercie de me donner de nouveau la parole.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni a posé une question sur la stratégie de sortie de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. Pour nous, la stratégie de sortie est claire. Premièrement, un échéancier et des dates limites ont été fixés en ce qui concerne l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'OTAN et à l'Union européenne d'ici à 2009. Nous voudrions que le Conseil nous appuie dans cet effort et nous fournisse un encouragement.

Deuxièmement, je voudrais que le Conseil commence à faire valoir la Bosnie-Herzégovine comme un brillant succès de la communauté internationale, car c'est bien le cas.

Troisièmement, le Conseil devrait appuyer l'intention du Haut Représentant de transférer ses compétences aux autorités locales de la Bosnie-Herzégovine.

Quatrièmement, le Conseil devrait appuyer mon gouvernement dans ses réformes structurelles et économiques et dans sa lutte contre la criminalité organisée.

Créons ensemble en Bosnie-Herzégovine un environnement propice à la mise en oeuvre de ces mesures. Le Haut Représentant et moi-même souhaitons changer de manière spectaculaire le rôle du Bureau du Haut Représentant dans la prise de décisions en Bosnie-Herzégovine grâce aux élections de 2006. Je voudrais que le Conseil nous appuie sur ce plan.

Très brièvement, en ce qui concerne le retrait des certificats des fonctionnaires de police, la vérité est que le maintien des instruments juridiques de l'ONU constitue une priorité. La Bosnie-Herzégovine accepte ses obligations internationales mais, comme tout autre pays, elle est tenue de respecter les instruments juridiques internationaux, y compris la Convention européenne des droits de l'homme, qui fait partie de notre Constitution. Par conséquent, la question est complexe. Nous essaierons quant à nous d'honorer nos obligations à l'égard du droit international. Nous espérons dans le même temps maintenir une procédure qui aborde tous les aspects.

Le Président : Je donne maintenant la parole à Lord Ashdown afin qu'il puisse répondre aux observations qui ont été formulées et aux questions qui ont été posées.

Lord Ashdown (*parle en anglais*) : L'heure est tardive, ce qui me rappelle ma première élection, jeune membre du Parlement britannique. J'avais réussi – ce qui avait constitué une surprise – à mettre en échec un membre plus âgé du Parlement qui appartenait à un autre parti. Il était venu me voir, une fois le résultat annoncé, et m'avait dit : « Mon garçon, je vous donne un conseil : ne séparez jamais trop longtemps un auditoire de son déjeuner ». Je sais bien que je constitue un obstacle entre les membres du Conseil et leur déjeuner. J'ai intérêt à être rapide!

J'essaierai de répondre aux points précis qui m'ont été adressés. Je voudrais cependant remercier brièvement les pays qui, dans leurs interventions, nous ont exprimé leur soutien. Si je les évoque brièvement, ce n'est aucunement pour sous-estimer la reconnaissance que mes collègues au sein de la communauté internationale et les autorités en Bosnie-Herzégovine éprouvent devant ces déclarations, qui vont d'un appui verbal du Conseil – aussi précieux soit-il – à des marques concrètes de soutien sous forme de policiers et d'effectifs sur le terrain. Je voudrais tout particulièrement remercier le Chili, l'Espagne, l'Angola, les Philippines, la Roumanie, le Brésil, la Chine, le Pakistan, le Bénin et la France, dont les représentants ont exprimé leur soutien. J'en suis très reconnaissant. D'autres ont fait des observations précises auxquelles j'essaierai de répondre rapidement.

En premier lieu, je voudrais évoquer une question très délicate et, comme l'a dit M. Terzic, très complexe, c'est-à-dire le retrait des certificats de la police, question à laquelle M. Guéhenno a apporté aujourd'hui une contribution très importante et utile. Je le remercie de sa coopération et du travail que nous faisons ensemble, depuis quelques temps.

C'est au Conseil à décider de cette position. Ce n'est pas ma responsabilité, c'est celle du Conseil. C'est un domaine où l'ONU lui a délivré un mandat au titre de l'annexe 11 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Mon mandat relève de l'annexe 10. J'espère donc que le Conseil se saisira de la question conformément aux modalités définies par M. Guéhenno. Je suis prêt à apporter mon aide dans ce processus, mais c'est au Conseil d'agir.

Je voudrais en passant faire remarquer que mon mandat, à l'heure actuelle, ne s'étend pas à un domaine qui est lié à l'annexe 11 – plutôt qu'à mon mandat, qui relève de l'annexe 10 –, qui s'applique également à la mission de police de l'Union européenne, dont le mandat a été soigneusement négocié et qui ne comprend pas, du moins à l'heure actuelle, la participation à l'application des décisions émises avec la pleine autorité du Conseil de sécurité. Son mandat devra être modifié pour qu'elle intervienne dans ce processus. C'est un point juridique, qu'il fallait tout de même soulever.

Le Conseil a entendu, au cours de l'intervention du Premier Ministre Terzic, que les autorités bosniaques auront le plus grand mal à s'acquitter de cette tâche. Les tribunaux de Bosnie-Herzégovine ont été saisis de 150 appels, qui touchent aux moyens de subsistance de la population. Il est vrai de dire qu'il incombait à la Bosnie-Herzégovine d'adopter la

législation appropriée l'an dernier. C'est la vérité, mais ce n'est pas toute la vérité. D'autres parties sont impliquées. La Bosnie-Herzégovine a fait à ce stade ce qu'on lui a dit de faire sur toutes les questions concernant la police. Je pense qu'il est important de dire devant le Conseil que, s'il faut procéder conformément aux modalités définies par M. Guéhenno et confirmées par tous les membres, il faut agir avec doigté et attention.

Je lance seulement deux appels au Conseil. Premièrement, il s'agit de renforcer l'appel lancé par le Représentant du Royaume-Uni : il faut conduire ici un certain processus de réexamen, afin non seulement que justice soit faite, mais qu'on voie qu'elle est faite.

Deuxièmement, au vu des extrêmes difficultés qui en découleront pour le gouvernement du Premier Ministre Terzic, j'espère que nous procéderons – je sais que M. Guéhenno a déjà l'intention de le faire – en concertation avec les autorités bosniaques. Je pense qu'il est nécessaire de les faire participer au processus. Il serait à mon avis néfaste que nous procédions sans avoir consulté les autorités bosniaques. Le Conseil a entendu le Ministre Terzic promettre de faire le nécessaire. Je pense qu'il faut les faire participer aux consultations quand le Conseil décidera de la procédure à suivre. Il ne fait aucun doute cependant que l'autorité de l'ONU et du Conseil de sécurité doit être pleinement exercée dans cette affaire, et il ne doit pas y avoir de doute quant au résultat.

Je voudrais évoquer d'autres points. Le représentant de la Russie a mentionné que toutes ces réformes ont été mises en oeuvre dans le cadre de Dayton, et il a raison. Je pense qu'il se peut que nous ayons permis dans le passé que l'Accord de Dayton soit mis à profit à des fins d'obstruction. Ce que nous avons appris au cours des 12 ou 18 derniers mois – et j'exprime ma reconnaissance à la Fédération de Russie pour son appui à cet égard – est que nous avons commencé à tirer profit de l'Accord-cadre de Dayton à des fins de réforme.

Je suis fermement convaincu que mes pouvoirs s'inscrivent dans les limites de Dayton; je ne saurais les outrepasser. Ce qu'il nous faudra faire pour réformer la Bosnie-Herzégovine devra l'être dans les limites de Dayton et en le modifiant suivant les procédures prévues.

Sur la question des pouvoirs de Bonn, j'ai pour pratique – et il en sera toujours ainsi – d'assurer la coordination la plus étroite possible avec mes collègues du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix – entre les ambassadeurs du Comité directeur en Bosnie-Herzégovine et, plus officiellement, lors de nos réunions périodiques tout au long de l'année. Nous ne nous accordons pas toujours sur la façon de procéder. Mais je suis véritablement reconnaissant de l'appui des membres du Conseil de mise en oeuvre surtout quand ils ne sont pas forcément d'accord avec tout ce que je fais. Cette cohésion est pour nous d'une grande importance.

L'Allemagne a soulevé la question de l'identité des citoyens avec l'État. Ce à quoi nous assistons, me semble-t-il, en Bosnie-Herzégovine, et qui se produit actuellement, est l'avantage qu'il y a à considérer la situation comme un processus, et non pas comme un événement particulier. Ce qu'il faut, ce sont des processus qui nous conduisent d'où nous sommes au point où nous voulons aller. Il est vrai, comme l'a dit l'Allemagne, que beaucoup en Herzégovine – des Croates – ne se reconnaissent pas dans la Bosnie-Herzégovine. Il est vrai également que de nombreux Serbes en République Srpska ne se reconnaissent pas dans l'État de la Bosnie-Herzégovine. Mais je ne peux pas promulguer une loi pour les obliger à aimer leur État, quel que soit le désir fervent qu'ont certains de me voir le faire.

Ce que nous pouvons faire – ce qui est concrètement possible –, c'est édifier un État efficace et opérationnel qui serve les intérêts des citoyens. Alors, lorsque l'État sert les intérêts de ses citoyens en leur assurant la primauté du droit, des possibilités d'emploi, une chance d'éduquer leurs enfants et des services de santé convenables, les citoyens finiront par accorder d'abord leur confiance à l'État et se reconnaître ensuite en lui. Établir une identité citoyenne au sein de l'État n'est pas un événement unique : c'est un processus. Et ce processus commence en assurant une bonne gouvernance aux citoyens, ce à quoi le Premier Ministre est, je le sais, attaché, comme je le suis également.

Le Royaume-Uni a posé une question relative au cadre régional. C'est pour nous un élément vital. Nous ne pouvons pas réaliser de progrès en Bosnie-Herzégovine à moins – comme l'a dit le représentant de la Croatie – d'oeuvrer de concert avec nos voisins. Les Balkans avanceront ensemble ou n'avanceront pas. Et nous avons vu dans le passé les incidences néfastes

que cela peut avoir sur l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

On m'a demandé de porter un jugement sur l'état des relations au niveau régional. Après une récente visite à Zagreb, je reste convaincu et rassuré – et m'en félicite vivement – que la politique constructive poursuivie par le Gouvernement croate continuera et pourra même s'accélérer sous le nouveau Gouvernement. C'est pour nous un immense atout en Bosnie-Herzégovine. Il est trop tôt pour dire comment évoluera la situation à Belgrade car ce Gouvernement est à peine constitué, et sa nature et ses caractéristiques nous sont inconnues. Même si ce n'est guère diplomatique de ma part, Monsieur le Président, je crois devoir vous avouer qu'alors que nous considérons avec confiance l'avenir de Zagreb, nous sommes quelque peu anxieux de ce qui se passera à Belgrade. Nous espérons que les choses iront comme par le passé.

Une question concernait la stratégie de sortie. Il est juste et approprié que nous commencions à y réfléchir. L'an prochain marquera le dixième anniversaire de Dayton. Il importe que nous commencions à y réfléchir. À mon avis, la communauté internationale ne peut pas exister un jour en Bosnie pour disparaître le lendemain. C'est un processus de transition. Il est possible de passer d'un Haut Représentant à un Représentant spécial européen. Des questions diverses se posent quant à l'utilisation des pouvoirs de Bonn. Tout ceci doit être examiné. Mais le Premier Ministre Terzic a raison de dire deux choses sur lesquelles je voudrais attirer votre attention. Premièrement, il ne s'agit pas d'une stratégie de sortie pour la communauté internationale : il s'agit d'une stratégie d'entrée pour la Bosnie-Herzégovine au sein des institutions euratlantiques. C'est le contexte dans lequel elle interviendra. Deuxièmement, le changement de la relation reflété par la présence du Premier Ministre ici aujourd'hui s'inscrit dans le commencement d'un processus qui vise à altérer la nature de l'engagement de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine au moment où nous transférons progressivement les pouvoirs à nos collègues.

Mon avant-dernier point est le suivant : l'Algérie a mentionné la place importante donnée à l'appareil judiciaire, et je m'en félicite vivement. C'est très important. Je tiens à souligner de nouveau qu'une raison de ma nervosité tient au fait que l'indépendance du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine

– question sur laquelle il ne peut ni ne doit y avoir de compromis si la Bosnie-Herzégovine doit réaliser le processus d'édification de la nation en tant qu'État européen moderne – subit actuellement des pressions pour ce qui est tant des nominations que du processus de prise de décisions. Je ne peux le cacher au Conseil. Je pense que dans les deux ou trois semaines à venir, les pressions seront plus fortes. Il faudra résister. Il ne saurait y avoir de compromis sur la question de l'indépendance des nominations ni de l'action du système judiciaire.

En dernier lieu, je voudrais simplement dire que le représentant de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a exprimé un point de vue auquel je souscris fermement. La Bosnie-Herzégovine dépasse l'ère de Dayton pour entrer dans l'ère de Bruxelles. De plus en plus, l'attraction de Bruxelles et des relations atlantiques prend le relais de l'élan imprimé par les pouvoirs de Bonn. L'attrait magnétique de l'Europe et des institutions atlantiques est à présent la force motrice de la réforme en Bosnie-Herzégovine, et ceci modifie le contexte de notre action.

Je résumerai en disant simplement que si j'ai dressé un bilan optimiste, c'est parce que je suis optimiste au vu des progrès que la Bosnie-Herzégovine a si remarquablement été en mesure de réaliser. Je ne crois pas qu'aucun pays – aucun pays – dans l'histoire, et certainement aucun d'après ma propre expérience, soit allé si loin aussi vite en s'éloignant d'une guerre aussi terrible que la Bosnie-Herzégovine a réussi à le faire avec l'aide de la communauté internationale.

Nous faisons des progrès mais il reste un long chemin à parcourir. Le Pakistan a dit à juste titre qu'il reste encore à démanteler les réseaux criminels. Mais la Bosnie-Herzégovine est à présent, manifestement et définitivement, sortie du sombre tunnel du conflit et s'est engagée sur la voie éclatante qui mène à l'Europe et aux institutions atlantiques. La voie est longue. Elle sera difficile. Et nous pourrions encore échouer. Nous avons besoin de deux choses. Il nous faut recevoir de la communauté internationale ce qui a été exprimé ici avec tant de force – et j'en suis reconnaissant – dans la salle aujourd'hui : un appui constant pour aller jusqu'au succès. Et des autorités de la Bosnie-Herzégovine, comme de mes collègues qui siègent au sein de ces autorités, il nous faut un processus de réforme accéléré.

Le Président : Je remercie Lord Ashdown des précisions qu'il a apportées.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Il me reste à remercier au nom du Conseil S. E. Lord Ashdown et S. E. M. Adnan Terzic d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer.

La séance est levée à 13 h 10.